Le F. Fingré.

écrits divers.

18e S.

1

1re pièce

V F 4.

Le S. Dingré

Sur les diverses cancres

*

autogr.

Il y a diverses especes d'ancres, 1° the sheet Anchor. c'est la plus grande : on ne l'emploi que dans de violentes tempêtes, pour empecher le vaisseau d'être porté à bord. 2 les deux Bowers (ou d'avant) qui sont usitées à tenir le vaisseau à l'ancre dans un havre. 4 the stream anchor (ancre à toues) on renvoye l'explication à stream, & de stream à anchor. 5. the Grapnel. sorte d'ancre à 4 pattes, d'usage pour les chaloupes. Il y en a aussi une autre espece appellée fire and chain-grapnels. faite avec 4 griffes barbues au lieu de pattes, et destinées à attraper les cordages de l'ennemi, ou autres parties pour venir à l'abordage. L'Ancre est dite être a-peak, (à pointe) quand le cable est perpendiculaire entre la hawse et l'ancre. on dit que l'ancre vient au logis, quand elle ne peut soutenir le vaisseau. Un ancre est foul (vilaine, sale) quand en tournant le vaisseau le cable se demene (ou se coupe s'entortille) autour du fluke. To shoe an Anchor (ferrer une ancre) c'est ajuster des planches sur ses pattes, afin qu'elle puisse mieux se fixer dans une terre legere. quand l'ancre pend droit çà et là de part & d'autre du vaisseau (ou sur & dessous ~~de~~ le côté du vaisseau : à la lettre) on dit qu'elle est a cock bell (Cloche de coq) lorsqu'un vaisseau arrive à l'ancre.

9 Halliards.

10 Lifts Balancines.

11 Clew-lines. V. cy-dessus.

12 Sprit-sail-horses. Horses (V. sup.) de la voile de Beaupré

13 bunt-lines. Bunt (partie de la voile que le vent fait enfler.)

Bunt of a sail le milieu de la voile, formé à dessein en sac ou cavité, afin que la voile ~~gagne~~ rassemble plus de vent. le bunt est employé ordinairement dans les voiles de ~~passage~~ hune, parceque les courses (les pacfis, ou les voiles principales voiles du grand ~~mât~~ et du mât d'avant) sont generalement taillées en quarré, avec très peu d'ajustement pour leur ~~&~~ ou compass. le bunt tient plus au vent, c'est à dire, il ~~pend~~ penche plus vers le vent.

Bunt lines sont de petites cordes attachées au fond des voiles, au milieu de the bolt rope à un cringle, & sont ainsi ~~placées~~ passées à travers un petit cap de mouton, placé à la vergue au dessous. leur usage est de to trice up (de tirer en haut être) le milieu de la voile, pour la mieux ferler.

Courses (pacfis) grande voile, & voile d'avant. Quand le vaisseau n'est ~~mû~~ que par ces deux voiles, sans attacher ou lacer. (to lace) aucune bonnette, il est dit être sous une paire de pacfis. faire voile sous ~~une~~ grand pacfi & bonnettes, c'est employer la grande voile & ses bonnettes.

1 ~~Ant~~ Auning rope la corde qui sert à étendre les aunings.

2 Bell-ropes. celle qui sont attachées au crank pour le tirer. Or crank signifie le support de fer qui tient une lanterne ou une cloche: & en langage de mer un vaisseau est dit être crank-sided, quand il ne peut porter qu'une petite voile, de crainte d'être renversé : & quand un vaisseau ne peut être porté à terre sans danger, il est dit être crank by the ground.

3 Boat-rope, celle par laquelle la chaloupe est touée à la poupe

4 Bolt-ropes. les cordes tete & corps (the head and body ropes) cousues autour des voiles. (le Merlin)

5 Breast-rope (la corde de la poitrine, mot à mot) celle qui est attachée aux haubans dans les chains pour supporter l'homme qui leve le plomb (~~to~~ that heaves the lead.)

6 Bucket-rope, celle qui est attachée au bucket (seau de cuir, baquet ou en général seau pour tirer de l'eau d'un puis ou des côtés du vaisseau) pour élever l'eau

7 Buoy-rope celle qui est attachée par un bout au buoy (à la bouée) et de l'autre au stock, ou à la souche de l'ancre.

Buoy est une courte piece de bois, ou un baril étroitement lié de cerceaux, attaché de maniere à flotter directement au dessus de l'ancre, de maniere que ceux qui vont dans la chaloupe pour lever l'ancre, sachent où elle est.

Buoy est aussi une piece de bois ou de liege, quelquefois un tonneau vuide, bien fermé, nageant sur la surface de l'eau, & attaché par une chaine ou corde, à une grosse pierre, à ~~une tonneau~~ piece de canon rompu, ou corps semblable, servant à marquer les endroits dangereux près d'une côte, comme rocks, écueils, carcasses de vaisseaux échoués, ancres &c. Il y a aussi en guise de buoys des pieces de bois placés en forme de mats dans des endroits visibles. & quelquefois de grands arbres sont plantés d'une maniere particuliere, au nombre de 2 au moins, pour être pris en droite ligne, l'un répondant à l'autre de sorte qu'à l'oeil il n'en paroisse plus qu'un.

Stream the buoy c'est laisser tomber l'ancre, tandis que le vaisseau chemine

To buoy up the cable c'est attacher quelques morceaux de bois ou barrils &c au cable près de l'ancre, pour que le cable ne puisse toucher ~~avec~~ le fond, ~~lors~~ si ce fond est sale ou pierreux, de peur que le cable ne se déchire.

Buoyant. quelque chose qui par son aptitude à flotter tient sur l'eau un poids qui autrement enfonceroit.

8 Can-hook-ropes. celles qui sont à chaque crochet pour hausser les hogsheads (muids) (tête de cochon, mesure qui contient 63 gallons (ou 504 pintes) donc pour élever les tonneaux.) sur le bord.

9 Cat-rope celle qui sert pour hisser l'ancre afin de la ranger à la proue.

10 Davit-rope est reçue dans un trou fait à chaque extrémité pour haler le davit à un des côtés du chateau d'avant.

11 Entring-rope, pour tenir prise, en montant sur le côté d'un vaisseau.

12 Luf-hook-rope, est pour (bousing ectre trer) le tack à bord, quand il vente fort : c'est comme un avant-tack ou à la lettre préveneur du tack.

13 Grappnel rope, celle qui tient le grappnel et par laquelle la chaloupe ou autre petit batiment est sur ses ancres.

14 Guess-rope est pour empêcher ~~aider~~ la chaloupe ou autre petit batiment d'aller çà et là lorsqu'elle est touée.

15 Parrel-rope est reçue dans les ribs (côtes) et trucks, & avec les breast-ropes, sert à attacher le parrel au mat.

Trucks pieces de bois rondes en forme de roues, fixées sur l'axe ~~des mortiers~~ de l'affut, pour mouvoir l'ordnance à la mer, & quelquefois aussi à terre

Ordnance nom général pour toute sorte de grands canons usités en guerre

Parrels sont des formes faits de trucks, ribs & ropes, lesquels ayant leurs deux extrémités attachées aux vergues, sont tellement façonnées qu'elles tournent autour des mats, de maniere que les vergues par leur moyen peuvent monter & descendre sur les mats : elles servent aussi avec les breast-ropes à lier les vergues avec les mats.

16 Rudder-rope est reçue dans un trou dans le gouvernail de la chaloupe

17 Slip-rope est pour triseing up les bittes du cable aux galeries de l'avant.

18 Stantion-ropes, celles qui sont reçues autour des yeux des stantions. V. 64

19 Stabb-rope sert comme un manche aux yeux des stantions. V. 64.

20 Top-ropes. Celles avec lesquelles les mats de hunes ~~perroquet~~ sont retenus, elles sont reçues dans un

cap de mouton liés de fer, qui est accroché sous l'avant, et ensuite elles sont reçues au travers du heel (du talon) du ~~grand~~ mast de hune perroquet. L'autre partie de ces cordes descend aux top-tackle-falls (à cette partie de la corde d'un tackle sur laquelle le ~~the~~ tackle est tiré ou halé) (ou aux tackle-falls de la hune du perroq.) lequel (ou laquelle) a deux caps de mouton liés de fer & est accroché ~~pour~~ aux ring bolts sur le pont, (c'est à dire ~~pour pour~~ aux fois des anneaux dont on se sert pour bringing to of the planks & ces parties auxquelles sont attachées les culasses & les tackles des canons.)

21 Tiller-ropes, sont pour tenir ferme le gouvernail afin qu'il ne puisse pas voler d'un côté du vaisseau à l'autre.

22. Wast-ropes, pour affermir une chaloupe le long de son côté (cas Waste-Boards, sont des ais mis sur le côté d'une chaloupe pour empecher la mer d'y entrer.)

23 Wheel-rope, cette qui est autour du spindle (du fuseau de l'axe) de the steering-Wheel de la roue du gouvernail, et delà au tiller

14 Standing-lifts. Balancines dormantes.

Standing en termes de marine. Standing part of the sheet (de l'écoute) la partie de l'écoute qui tient à l'anneau au quartier du vaisseau. Standing part of a tackle l'extrémité de la corde où le cap de mouton (the block) est attaché. Standing ropes sont celles qui ne coulent dans aucun cap de mouton, mais sont ~~te~~ set taught (tendues appaisemment) ou laissées laches selon le besoin comme les ~~Sheets~~ stays, les Back-stays & semblables.

15 Sprit-sail-top. le perroquet de la voile de beaupré

16 flying jib-boom. flying signifie volant. je ne trouve pas Jib.

Boom. grande pièce de bois de charpente, avec laquelle la clew d'~~une~~ la voile Studding (estre garnie de clous est étendu. et quelquefois le boom est employé pour étendre ou boom out (déplier, je pense) la clew du ~~pr~~ grand mast.

Boom dénote aussi un cable étendu à travers l'embouchure d'une rivière ou d'un havre avec des vergues, des mats de perroquet, des barres de bois enlacés en lui, pour empêcher les ennemis d'entrer.

17 flying jib-stays and sail.

18 halliards.

19 Sheets écoutes.

20 horses voyez 4.

M. Mât de perroquet de beaupré.

21 shrouds. Haubans.

22 23 Vergue & voile

24 Sheet ou écoute

25 Lifts. Balancines.

26 Braces and pendants. v. yerd.

27 Cap. Chouquet, blot (ou bloc) tête ou cap de More.

28 Jack-staff - C'est le baton du Pendant de la flamme, selon le Dictionn. ~~dans le sens dans lequel pendant est~~ expliqué car ici on ne trouve point Jack-staff.

29 Truck.

30 ~~P~~ Jack-flag. flag signifie pavillon.

N. L'avant mat ou le mat d'avant ou le mat de Mizaine, ou bosse, ou aux petits vaisseaux trinquet.

31 Runner and tackle.

Runner, Cordage appartenant au garnet et aux deux bolt-tackles. (Voyez Tackle & Bolt-ropes) Il est reçu dans un simple cap de mouton, joint à l'extrémité du pennant ou pendant, et a à une extrémité un crochet pour accrocher quelque chose, et à l'autre un cap de mouton double, dans lequel est reçu the fall of tackle (la partie du tackle sur laquelle il est suspendu) ou le garnet, par lequel moyen il opere plus que le tackle seul ne ferait

Garnet. c'est un tackle qui a un pendant descendant du grand mât, avec un cap de mouton bien arreté à la grande stay (ou main-stay) V. n. 5. précisément au dessus the hatchway (hatch signifie écoutille) auquel un guy est fixé pour le tenir ferme. et à l'autre extrémité est un long tackle-block (cap de mouton de tackle) dans le quel le fall (voyez 8 lignes plus haut) est reçu de maniere que par là tout fardeau peut être élevé & hissé tant dans que hors du vaisseau. Quand on ne se sert pas du garnet il est attaché le long du stay.

Guy toute corde destinée à empecher les choses de porter ou de tomber contre les côtés du vaisseau quand elles hissent. La corde qui a une extrémité tient au mât de devant et est arrêtée à un simple cap de mouton au pendant du garnet est appellée le guy du garnet.

Hatches (écoutilles) espece de trappes entre le grand mast & le mât d'avant par lesquelle les fardeaux sont descendus dans la cale

~~Hatch Ch~~ Coamings of the hatches pieces de bois de charpente, ou planches qui élevent les écoutilles, quand on les rend plus hautes que le reste du pont.

Hatch-way. le lieu ou sont les écoutilles. Ainsi mettre une chose in the hatch-way, c'est la mettre de maniere que les écoutilles ne puissent être atteintes ou ouvertes.

32 33 Aubans.

34 Laniards. Lanniers ou Lanniards petites cordes reçues dans the dead man's eyes (dans les yeux de l'homme mort) de toutes les aubans ou pour les lacher ou pour les tendre ou bander. C'est ainsi que les stays de tous les mats sont aussi tendus par des lanniers

The Dead mens eyes. especes de caps de mouton avec beaucoup de trous, mais sans sheevers (voyez A) par où les aubans sont attachés aux chains (voyez B) the crow-feet passe aussi par ces trous et en quelque vaisseaux les main-stays sont ~~affermis~~ tendus en eux Mais alors ils ont seulement un trou, au travers duquel les laniards sont souvent passés.

Crow's-feet (Pied de corneille) petites cordes, souvent au nombre de 8 ou 10, reçues à travers les Dead men's eyes, et à peine d'autre usage que pour faire montre d'un petit Rigging. Ils sont ordinairement placés au fond des autres Back-stays (ou des stays de derriere) du mats de ~~perroquet~~ hune d'avant, du perroquet d'Artimon et des perroquet du grand mat ~~de misaine & du perroquet ou Gallant top mast~~.

35 Stay et Laniard.

36 Preventer stay and Laniard. stay qui prévient ou qui empêche (V. n. 5.)

37 Le mast ~~Holding~~.

38 Vergue & voile

39 Horses V. n. 4.

40 Top. (ou cima) Ce n'est pas le perroquet. Il est marqué 2 fois. N.B.

41 Crow foot. (V. avant 35)

42 Geers. Jeer Grande corde receue dans des caps de moutons doubles ou triples, attachés à la tête du mast & sur la vergue, servant à hisser & baisser les vergues.

2e pièce 4

V. X 8° Le D. Dingré

calculs de triangulation

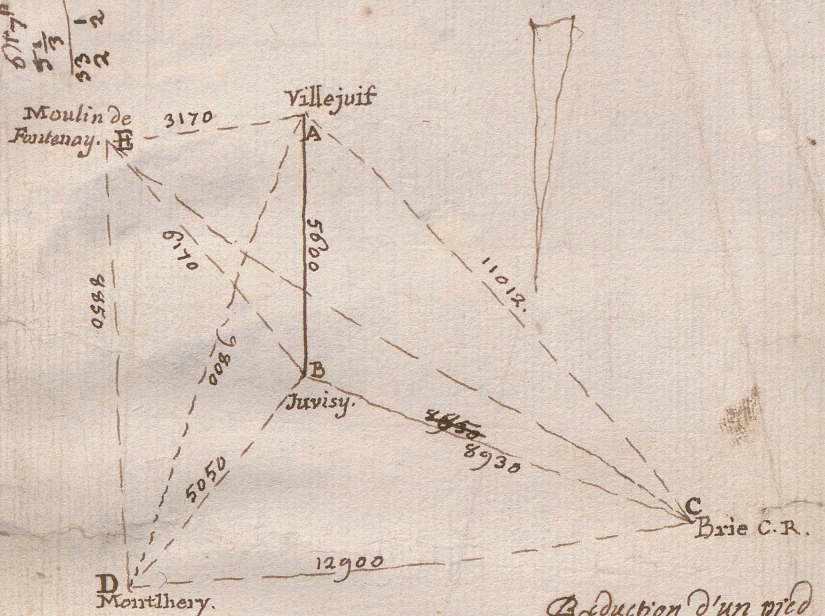
*

V. Mesure

Montlhéry

Brie

1825.



Triangle BAE	Angle BAE	87°52'30"
	Angle ABE	30 39 43
	Angle AEB	61 27 47
Triangle ABD ---	Angle ABD	131 25 13
	Angle ADB	25 25 39
	Angle BAD	23 9 8
Triangle ACD	Angle ACD	47 14 59
	Angle ADC	55 41 39
	Angle CAD.	77 3 22
Triangle ADE	Angle ADE	18 43 41
	Angle AED	~~64 43 22~~ 97 32 57
	Angle DAE	64 43 22
Triangle ABC	Angle ABC	95 0 36½
	Angle ACB	~~53 54 14~~ 31 5 10
	Angle BAC	53 54 14
Triangle BDE	Angle BDE	44 9 20
	Angle BED	35 5 10
	Angle DBE	100 45 30
Triangle BCD	Angle BCD	16 9 50
	Angle BDC	30 16 0
	Angle CBD	133 34 10

Reduction d'un pied

pour 500 toises	1' 8¾"
1000	34½
1500	23
2000	17⅓
3000	11½
4000	8⅔
5000	6⅚
6000	5⅔
7000	5
8000	4⅓
9000	3⅚
10000	3½
11000	3⅙
12000	2⅚
13000	2½ et plus

6½ + / 1 / 52

6

3e pièce

V anglais 4°

*

observations astronomiques faites en juin 1769 à l'observatoire d'Oxford et adressées au P. Pingré avec des complimens respectueux au nom de Thomas Hornsby professeur d'astronomie à l'université d'Oxford (1734-1810)

(18e S.)

from M. Bradleys Table which I used in getting the Latitude of Oxford, & have ap-plied a Correction to allow for the variation in atmosphere from its mean state. the Z.D. of ☽'s upper Limb on June 10th. cor-rected for Refraction is therefore 5° 53'. 29".1 & the Obsn. was made within 5" of time after the ☽ western Limb had passed the Meridian. The Clock shewed mean Solar Time, & the Equation of Time which I used was taken from the Nautical Almanac. The Obsns. are sent just as they were made without the least Alteration, nor have they been Examined.

Mr. Hornsby presents his most respectful Compliments to Mr. Pingré, & takes the Li-berty to hope the above Obsns. may be of use. & will be much obliged to Mr. Pingre for a Communication of the Long. & Lat. of the Place of his Obsn. with any other Distant Obsns. Mr. Hornsby has seen those of Sweden & Lapland.

Oxford Long. 0. 5. 4 W of Greenwich
Lat. 51° 45 14″ N.

1769		Time by ye Clock				
June	10	23	57	58 1/4	☉ 1st Limb	} Clock too fast 8″,8
		24	0	15 1/3	☉ 2d Limb	} Noon 23 59 06.8.
		5	36	13 3/4	☽ 1st Limb	50° 52′ 21″ Obs. ZD. of upr. L
		8	58	38 1/4	♍ Virg.	add 1′ 8″,1 for Refr.
		10	17	20 3/4	λ Serpentis	An allowance being
		10	22	48	θ Libræ	made from M. Bradle
		10	27	0 1/3	π Scorpij	Table for the state
		10	27	52	γ Serpentis	of the Barom.r & Ther
		10	28	47 1/3	δ Scorpij	-mometer according to
		10	34	6 1/3	β Scorpij	his Rule.
	11	0	0	28 1/4	☉ 2d Limb	Clock too fast 0′ 9″.7
		6	20	3 3/4	☽ 1st Limb	Could not observe ZD
		8	43	33 1/2	Arcturus	for Clouds, which
		10	23	5 1/2	π Scorpij	covered the ☽ 3″ after
		10	23	57 1/4	γ Serpentis	the Passage of 1st Limb
		10	24	52 1/4	δ } Scorpij	
		10	30	11 1/4	β } Scorpij	
	12	7	3	12 2/3	☽ 1st Limb	60° 59′ 57″,7 Obs ZD. up. L
		10	13	34 1/4	ε } Serpentis	add 1′ 41″,2 for Refr.
		10	15	22 1/3	ρ } Serpentis	
		10	20	1 3/4	γ } Serpentis	
June	8	9	34	38 1/2	Em ♃ 1st Satell. clear	Refr. 7 1/2 Doll acrom. Mag. P. 90

N.B. The ZD. were observed immediately after the 1st L. had passed the Meridian; the Error of the Line of Collimation is allowed for in the ZD. which is the only allowance that I have made. But I have mentioned the exact Quantity to be applied for Refraction taken

8

X[1] A.

Le Jeune

P. G. Pingré

*

Oratio in collegio Ludov. Magni coram rectore DD. Jaquin XX febr. 1770

Auth. en 1790.

18e. S.

février 1770.

Pingré

9

Oratio
habita in Collegio Ludovici Magni coram
Amplissimo Rectore DD. Jaquin,
ceterisque Proceribus Academicis,
Die mensis Februarii
anni 1770
Ab Alexandro Guidone Pingré

Cùm in Sanctæ Genovefæ et Universitatis Cancellarium
admitti postularet

Iteratis per scopulosa atque infesta æquora navigationibus
~~Coram celeberrima omnium, quotquot olim extiterunt,~~
defessum, totque pelagi procellis actum, dum optatus tutissimusque
~~aut aliquando futura sunt, Academia pauca verba facturus,~~
hujus Academiæ portus me recipit,
Amplissime ~~Decane~~ Rector, Procuratores ornatissimi, ceterique
proceres et viri Academici, ~~quo aptius utar exordio~~
quid est quod animi mei ad
~~quàm quo, non tamen in simili causa, usus est Oratorum~~
majorem timorem traducuntur, quàm si mea navis, adhuc in
~~Princeps, ut me timere, ut oculos meos, quocumque~~
alto fluitans adversâ tempestate jactaretur, ventorum simul
~~inciderint, terreri ingenue fatear. Is vere appellare potest~~
et irati maris ludibrium. Est nimirum vel minùs docti
~~honos, inquit idem Tullius, qui perpetuæ virtutis~~
existimatoris, eorum in judicando integritatem cautam
~~est præmium. Adsum coram vobis, proceres Academici,~~
atque diligentem reformidare, quorum perspicacem in
~~magnum honorem postulans, ut scilicet admittar, si modò~~
intelligendo prudentiam, attestante omnium sententiâ, noverit.
~~me non indignum usquequaque judicaveritis in almæ~~
Et quâ meæ virtutis fiduciâ fretus in hoc stadium prodire
~~Universitatis Cancellarium, ad quod me munus promovit~~
gestio, quod Frontones, Lallemantii totque alii excellentes
~~singularis meritissimi Abbatis San-Genovefæi benevolentia:~~
viri tantâ cum dignitate ante me cucurrerunt. ~~Quid de~~
~~video judices tam perspicaci prudentiâ quam integritate~~
~~eximio viro Russeletio dicam, in cujus succedo locum? In~~
~~cauta et diligenti conspicuos: vix affero virtutis alicujus~~
~~eo ipsis annis praiverat egregia virtus. Philosophia patreis~~
~~levem scintillulam, quâ duce, Frontonum, Lallemantiorum,~~
In eum, quem eximius vir Russeletius vacuum suâ sponte et voluntate
fecit, cum succedo locum, ~~subit animum~~ mihi venit in mentem quàm debilioribus humeris idem
sustinere pondus aggrediar. ~~In eo ipsis annis~~ Ætatem ejus præcucurrerat praiverat egregia virtus. Philosophia +

paucis, Tullio teste, contenta judicibus, multitudinemque consultò
~~ceterorumque excellentium virorum, qui mihi in hoc ipso~~
fugiens, arcana ipsi sua reseraverat, qua discipulorum
~~studio præiverunt vestigia pone sequi minime liceat.~~
animis maxima cum laude committeret: ~~Quid~~ Quidquid in
~~de eximio viro Russeletio dicam, in cujus succedo locum?~~
Theologicis disciplinis altissimum est magnâ curâ perspicuè
~~in eo vel ipsis annis præiverat egregia virtus.~~ ~~Philosophiam~~
conscripserat, atque explanatum diligenter per plures annos
~~multa cum laude docuerat; quidquid in Theologicis disciplinis~~
exposuerat;
~~altissimum est, explanaverat~~; quidquid in utroque jure est
intricatissimum, enodaverat. Hunc Academiæ tantùm
ostendit noster Ordo Canonicus: futurum erat ut ejus
auxilii ipse indigeret; jussit eum, sin ad sublimiorem,
ad utiliorem certè locum ascendere, unde felicitati plurium
possit consulere, tam fraternè suos amans, quàm ipse à
suis piè redamatur. Unum etiam est quod me maximè
conturbat, Proceres Academici; ne tantæ Academiæ
laudes dicere aggrediens, eas potiùs ingenii culpâ deteram.
Quis enim ipsius antiquitatem, nobilitatem, utilitatemque
dignè scripserit? Sed me recreat et reficit vestra toties
testata benignitas erga hujus Academiæ alumnos, è
quorum numero me aliquando fuisse semper sum
gloriatus. Hæc adhuc ferè lactentem à sinu gremioque
matris prima suscepit; hæc, si quid est in me ingenii,
quod sentio quàm sit exiguum, prima fovit; hæc
~~animum~~ mentem meam præparavit ad satus accipiendos, terræque
parum fertili semina mandavit, quæ adulta, quantùm
in ipsa optima matre erat, fructus uberrimos ferrent.

Atque utinam aliquando meritam ipsi gratiam memori ~~mente~~ voluntate persolvere daretur! Factis nunquam licebit; dicta saltem gratum testentur animum.

Eam antiquitate suâ dixi quàm maximè venerandam. Et quis est in Imperii nostri, imò totius Europæ fastis sic hospes et peregrinus, qui nesciat celeberrimæ Academiæ jam propagata fuisse multa secula, splendoremque ejus vel exteris gentibus luxisse, cùm obscura caligo futuri temporis ceteras orbis Academias adhuc obtegeret. Lutetia, jam à tantis ætatibus civitas ex nationum conventu constituta, unde tam præclarâ celebritatis famâ nota esse cœpit absentibus? An quòd domicilium imperii et dignitatis esset? sed imperium ipsum sic in varias partes distrahebatur, ut omnia infima summis paria facerent, turbarent, miscerent assiduæ Procerum cum Regibus contentiones. An amplitudine mænium, situque et pulcritudine ædificiorum? At quid curiosos tunc ad urbem allicere poterat, quæ angustis Sequanæ finibus ferè tota terminabatur, in qua parte, civitate ἐμφατικώτερον dictâ, non nisi angustas, asperas, ineptasque vias, et malè materiatas ac ruinosas ædes etiam nunc videre sit? Unde ergo tantæ multitudinis, quantam vel ipsa capere non posset, ad nostram urbem fiebat concursus? Quòd ipsa sola domus erat virtutis et lux orbis terrarum; quòd

in ea sola nobilissimum Gymnasium lumen veritatis, quo menti hominis nihil dulcius, cunctis hominibus ad se venientibus præferebat; quòd à Caroli Magni temporibus ad seculum usque decimum-sextum, omnia litterarum humaniorum studia ubique terrarum, præter quàm in regiâ Parisiorum civitate torpebant. Hinc illi amplissimi honores, à Regibus Christianissimis Academiæ Parisiensi habiti, quam immunem liberamque semper esse voluerunt, quam jus suum atque omnium rerum quasi impunitam libertatem tenere decreverunt, quam in omnium magnarum rerum atque artium scientia ceterorum parentem atque magistram, ut arctissimo pietatis vinculo eam sibi devincirent, in primogenitam filiam adoptaverunt. Hinc in tanta gratia fuit apud omnes, ut si quando injiceretur aliqua de maximi momenti rebus disputatio, ad eam, tanquam ad summum populorum et gentium omnium ac regum, imò ipsius Ecclesiæ consilium, omnes confugerent, vera et aperta responsa relaturi. Hinc Sapientissimi Præsules, à Deo, ne populus Christianus omni vento doctrinæ circumferatur, positi, ipsique summi Pontifices, supra firmissimam petram ædificati, hanc Academiam sæpenumero consuluerunt, ut ex ipsius sententiis gravissimas suorum de doctrina moribusque

decretorum tabulas tutissimè figerent. Adeo omnis optimarum rerum cognitio, atque in eis exercitatio, mœnibus urbis, imò solis Parisiensis Academiæ parietibus per plura secula ferè tota circumscribebatur.

Tanta gloria radices altas egerat, necesse erat ut propagaretur. Doctrinam, quâ Lutetiæ exculti fuerant, per singulas Europæ provincias disseminaverunt Academiæ hujus auditores; seculis vertentibus, in Academias et ipsi congregati sunt: jam non sola fuit Parisiensis, fuit tamen semper, et est omnium Academiarum nobilissima. Ceteræ omnes, non secus ac purissimi rivuli, ab ea, tanquam à plenissimo limpidissimoque fonte emanaverant. Ipsa semen quoquo versus miserat, messuerant, verius dicam, remanentes à messe spicas collegerant aliæ; ceteras ipsa docebat, instituebat, ad omne doctrinæ munus instruebat, imo, et si quando dabatur occasio, corrigebat atque coercebat, patrona justitiæ semper et vindex veritatis. Et unde prodierunt celebres illi excellentesque viri, quorum divino ferè calamo scientia omnis, fortuna vitaque civium, et ipsa res Christiana potissimùm stetit? Ex Academia Parisiensi. Quæ alia tot doctissimos sanctissimosque Præsules informat, quorum exemplis et præceptis fidei morumque doctrina sartatecta sit ab omni periculo? Quæ alia tot Magistratus instituit,

qui aliquando tum naturæ, tum religionis, tum civile jus perscrutati, æquum et bonum à callido versutoque secernere, patriæ dignitatem et decus sustinere, servare leges, jura describere, et ea fidei suæ commissa meminisse valeant? Quæ alia tot excolit oratores, quorum alii in causis forensibus verbis ad audiendum jucundis et sententiis ad probandum accommodatis usi, audientium animos in suas partes sensim et sine sensu vel invitos pertrahant; alii è sacro suggesto, quid in fide tenendum, quid in vitæ ratione persequendum, gravissimis argumentis non solùm confirment, sed etiam penitus persuadeant? Infinitum esset oratione prosequi omnia quæ ad memoriam laudum domesticarum et illustrandam Academiæ Parisiensis nobilitatem facere possunt: unum illud dico: Nemo ferè à pluribus seculis in aliquo genere laudis positus fuit, nemo in aliqua scientia, vel arte, et doctrina liberali visus est excelluisse; nemo fere ad Rempublicam accessit, nemo ipsam attigit; nemo ferè de ipsa vel de Religione benè meritus est, qui se Parisiensis Academiæ disciplinâ magis aut minus exercitum esse non gloriaretur. Quid ergo mirum, si ingeniorum ea fœcunda parens tanto semper in honore fuerit, si continuata gloria

virtutem ita eximiam quasi umbra secuta sit, si urbes, regna, suosque deseruerint tot sapientes, tot literati, tot homines optimarum artium studiis eruditi, tot potentissimi Principes et Reges, ipsique adeò Imperatores, Lutetiamque advolaverint, ut hoc quasi totius orbis miraculum cominus intuerentur.

Neque tantùm admirabilem dignitatem, sed etiam ingentem utilitatem habent doctrinæ liberales atque ingenuæ, quibus ab alma Universitate ingenia excoluntur; plus dicam; Nihil utile est, cujus firmissima fundamenta non jaciat, omnium bene factorum, omnium bene dictorum verè mater. Vocatur aliquid in dubium, quod ad revelatæ fidei, morumque juxta Dei et Ecclesiæ præcepta informandorum doctrinam pertineat? Præsto est Sacra Facultas, quæ tollat omnem dubitationem, quæ tenenda definiat et respuenda convincat, quæ sequenda demonstret, et fugienda redarguat. Stat illa quasi murus æneus, terminos à Patribus positos transgredi prohibens. Debemus consultissimæ Facultati Magistratus illos integerrimos, de quibus superiùs pauca diximus, qui ad summam veritatem uniuscujusque jus exigere noverunt; debemus et ex parte ~~scientiam~~ illos~~am~~ eximios~~am~~ Oratores, qui toti sunt in defendendis bonis et personâ Civium. Quid de saluberrima facultate dicam? Medicinæ utilitas, teste Tullio, tanta est, ut Deorum immortalium

inventioni fuerit consecrata. Mirari licet, quantâ sagacitate reconditissima corporis humani penetralia investigaverit, vasa omnia suis quæque usibus assignaverit, fibras omnes vel minutissimas quasi numeraverit, quò propria singulis posset adhibere remedia; quâ patientiâ, quo studio tot sint à Medicis animadversa herbarum radicumque genera et vires; quâ solertiâ elementa sibi parere compulerint, ut dissociata congregarent, congregataque dissociarent, arte naturam ipsam quodammodo superantes. At non omnes ægri convalescunt. Verum si Gubernatori vim tempestatis, cur non et Medico morbi gravitatem aliquando accusare liceat? Est omnibus hominibus naturæ lege definita mors: ut sors urnâ paulò seriùs exeat, hoc unum Medicina profiteri potest.

Non tamen utile quidpiam è Theologia, è Juris doctrina, è Medicina, è scientiis aliis omnibus speraveris, quod totum præclaræ Artium Facultati tanquam uberrimo fonti acceptum non referatur. In ea Theologi docentur bene disserere, vera ac falsa dijudicare, orationem ratione concludere, quid in quaque re sit perspicere, et quale quidque sit definire. In ea exemplo præceptisque tuis, Rector amplissime, plurimi præcones Evangelici, Patronique causarum forensium

didicerunt fluere abundantes sonantibus verbis, copiosisque
sententiis; quæcumque res inciderit, quæ sit dictione explicanda,
eam prudenter, compositè, ornatè et cum actionis dignitate
dicere, nihil eloqui quod ad docendos, movendos aut
^ Magna illa et præclara virtutum omnium indoles, quam à natura sortitus eras, quot
persuadendos animos non sit accommodatum. ^ Ea tibi
quantosque, postquam in sermonibus et ~~disciplina~~ doctrina Academiæ ~~educatus~~ innutritus es fructus protulerit,
spiritum et artem carminis, nomenque Poetæ dederat; ex
dedit eadem ipsa testimonium; cùm pro tuis in se meritis te ~~voluit ad eum~~ in eo dignitatis gradu
ejus disciplina tenes laurum illam Delphicam quâ
constituit, ad quem ~~nunquam~~ ~~nisi optimos quosque evehere~~, ~~summa virtute~~ [illegible]
~~ascendere, qui [illegible] [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], libellorum multo-~~
nunquam nisi summæ perspicuitate viris [illegible] patuit accessus ~~patuit~~
generosam frontem ab ipsa Melpomene redimitus, sacro
~~rumque excellentium virorum laudibus totus adhuc personabat.~~
digna silentio ~~toties~~ sæpe dixisti, sive Dis amicum quodque
plures in annos carmen viveret, gratâ testudine luderes, sive
Homerici Virgilianique fontis haustus non expallescens,
sublimi vertice sidera ferires. Et unde Medici saluti
corporis utilia à noxiis secernerent, nisi à vobis, Procuratores
ornatissimi, Academicique Proceres, naturam speculari
venarique didicissent? Vos genus et speciem cujusque rei
~~cernitis~~ nostis, eam definiendo explicatis, rem universam tribuitis
in partes, judicatis quæ vera, quæ falsa sunt, cernitis
consequentia, repugnantia videtis, ambigua distinguitis,
de bonis rebus et malis deque hominum vita et moribus
rectissima præcepta traditis: vos leges motui præscribitis,
vim fluidorum temperatis, suis quæque ponderibus vectis,
cochleæ, machinarumque omnium momenta libratis,
~~luminis~~ quid sit lumen, quibusve regulis propagetur, frangatur,
atque reflectatur, aperitis: vos quidquid numerabile, quidquid

extensum est, quidquid sub mensuram aliquam cadit,
certissimâ ratione determinatis. Ad cœlum ipsum divina
vestra ingenia transfertis; quæ natura sit Solis, quæve
siderum, tum eorum quæ videntur infixa certis locis, tum
illorum quæ non re sed vocabulo feruntur errantia; quàm
simplici, quàm naturali, quàm generali lege retineantur
hæc postrema suis in orbibus; quis in eis ex optico
proprioque motu motus compositus oriatur; quæ sit
eorum reciproca in se invicem vis et actio, cognoscitis,
Vos, quod omnium maximum est, juventuti vobis in
ostenditis, demonstratis. Adeò nulla hominum vitæ ratio
disciplinam tradita iidem estis dicendi præceptores atque vivendi; ~~per vo~~
est, quæ vestrâ ope atque operâ non indigeat, quæ
puerorum ingeniis innata semina virtutum per vos adolescunt; vobis
disciplinis quas traditis non proficiat in melius, et cui
docentibus, se non sibi solis, sed patriæ, sed suis, sed Deo natos esse
florentissima hæc Academia consultrix non sit et
meminerunt. Adeo &c.
provida utilitatum opportunitatumque omnium.

Et ad hanc igitur Academiam, ceteris omnibus
antiquitate, nobilitate, utilitate præstantem, hodie
me sisto, proceres Academici, ad eum honoris gradum
efferendus, qui præter spem omnem expectationemque
meam esset, si soli summæ virtuti fuisset conferendus;
quo tamen me dignissimum ipse judicaverim, si ad
Cancellarii vestri munus, ~~ete~~ ut par est, obeundum,
satis sit summa erga Amplissimum Decanum,
Procuratores ornatissimos, ceterosque viros
Academicos observantia, summumque in hanc

almam Academiam ceterarum omnium parentem atque Magistram obsequium. Hoc uno titulo, vestrâque benignitate fretus, vobis Rector amplissime, Procuratores ornatissimi, meritissime Syndice, ceterique Proceres Academici, ut ad juramenta per Universitatis Cancellarium præstari solita admittar,

~~Postulo~~.
Supplico.

Post præstita juramenta &c
Gratiarum actio.

Hic dies apud me semper in honore esse debet, Amplissime Decane, Procuratores ornatissimi, ceterique Proceres Academici, quo vestris suffragiis haud usquequaque indignus judicatus sum, cujus nomen in album Academiæ omnium celeberrimæ cum ejus Cancellarii titulo efferretur. Maximas gratias vobis et habere et agere debeo. Quas porro, Proceres Academici? Quæ vos vestrumque Cancellarium maximè deceant: Quod ex animi mei sententia modò juravi, sicut verbis concipitur, id faciam; omnia honoris mihi commissi officia et munera, quantùm in me erit, fideliter exequar; almæ Academiæ jura dignitatemque semper et ubique pro mea virili parte tuebor atque defendam.

Eximius vir, idemque Sapientissimus Magister Bernard, qui jam Cancellariatûs munera ~~sub~~ cum tribus Cancellariis ~~decessoribus~~ antecessoribus meis, magna cum omnium laude partitus est, idem onus mecum sustinere benevolè consensit; non alium unquam velim Procancellarium.

Ecce jam tertium vos alloquor, Amplissime Decane, Procuratores ornatissimi, ceterique Proceres et viri Academici; utinam non ultimum. Vix pauci dies effluxerint, cùm in augustissimis gentis Gallicæ comitiis res erit de novanda primæ ætatis disciplina. Quis erga vestram Academiam futurus sit deliberationis exitus, subobscurâ nocte premit adhuc Deus. Hoc unum certi habemus fieri non posse ut lividas carpant obliviones tot tantique labores vestri. Jam à pluribus seculis stat et docet hæc vestra universi studii celebris palæstra; tamque longo tempore quot illa fructus protulerit, quis non modò augere et ornare oratione, sed enumerare possit. Hic ingenia Europæ præstantissima curvo rectum dignoscere discebant: hic, ~~ja~~ ut olim inter Academi sylvas, verum quærebant: hic in artium liberalissimis studiis versati præstantissimi homines, concivibus suis ingenii sui lumen porrigebant atque tendebant; ita ut hanc celeberrimam Academiam, ceterarum, quæ labentibus annis, per omnem Europam creatæ sunt, matrem atque magistram non dubitaverim appellare. Suspensos expectatione rerum magna saltem spes nos teneat, nihil nisi publicæ rei utilissimum, circa instituendos et erudiendos ad optima instituta pueros, à viris illis decernendum esse, qui nos in libertatem ita constanter asseruerunt, qui ~~jura~~ jura civium ita considerate enodaverunt; qui Clerum ad veterem et sanctissimam Ecclesiæ primigeniæ disciplinam revocaverunt; qui sapientissimis suis decretis id effecerunt, ut

Fingré

nulla jam futura sit apud nos, nisi virtutum præstantia. Hac spe freti, quid de cetero futurum sit fugiamus ~~quo~~ in præsentia quærere; et quem fors dierum cumque dabit, lucro apponamus. Quod ut ex mea parte fiat,

In Candidatorum tentatores, ~~pro~~ per ann~~o~~um Scholastic~~o~~um mox incipientem nomino

I Ex honoranda natione, Magistrum ~~Tonnelier~~ Chambry, in regia Navarra ~~Philosophiæ~~ Rhetoricæ Professorem.

III É veneranda natione, Magistrum Groult, in Harcurio Eloquentiæ Professorem

II É fidelissima natione Magistrum Lange (~~vel Magistrum Capin, utrumque~~) in Cardinalitio Philosophiæ Professorem.

IV É constantissima natione Magistrum Humbert, in Collegio Marchiano

19

6e pce

Lre 4e

AFFAIRE DU COLLIER

Note du Sr Singré sur cette affaire.

(18 = 5.)

X

Au mois de Mai arriva de Rome un bref, qui suspendoit le Cardinal de toutes fonctions, honneurs, prérogatives cardinalitiennes, et de voix actives et passive aux conclaves, avec injonction de comparoir, ~~pendant un~~ avant ~~intervalle de~~ six mois révolus devant le Saint Père, ou en personne, ou par Procureur, pour rendre raison de la reconnoissance qu'il avoit fait d'un tribunal laïque pour le juger; à faute de quoi faire, il seroit en consistoire procédé plus sévèrement contre lui.

Le Mercredi, 31 Mai, fut fait le rapport par les Commissaires. Les conclusions du parquet ne furent pas favorables au Cardinal. Il devoit demander pardon au Roi et à la Reine, d'avoir indiscrètement compromis le nom sacré de la Reine, donner sous six mois la démission de ses charges et bénéfices, et cependant garder prison, et défense à lui d'approcher jamais de dix lieues des endroits où seroit la cour, &c.

L'arrêt rendu à la pluralité de 26 voix contre 22 (qui opinoient pour mettre le Cardinal hors de cour) porte

Le Cardinal déchargé de toute accusation; les Mémoires contre lui supprimés.

Le Sr Lamothe, par contumace, marqué et mis aux galères perpétuelles.

La De Lamothe, la corde au cou, ~~m~~ fouettée et marquée sur les deux épaules, et renfermée à l'Hopital le reste de ses jours.

~~Le~~ Sr de Cagliostro déchargé de toute accusation.

La Dlle d'Oliva hors de Cour.

Le Sr Villette banni du Royaume à perpétuité.

Le Roi n'avoit pas été content de ce jugement. Il étoit bien clair que le Cardinal n'étoit en aucune manière coupable d'avoir voulu abuser du nom de la Reine pour escroquer le Collier. Mais il avoit certainement eu tort de croire trop légèrement que la Reine vouloit l'acquérir sans la participation du Roi, et qu'elle donnoit des rendez-vous nocturnes &c. Il y avoit même, dit-on, des faits, étrangers au collier, mais prouvés au procès, dont on concluoit que la vie du Cardinal n'étoit pas celle qui convenoit au premier Ecclésiastique de France. En conséquence le Roi, qui s'étoit fait communiquer les pièces du procès, fit demander par M. le Baron de Breteuil à M. le Cardinal sa démission de la charge de grand Aumonier (qu'il ne pouvoit plus en effet exercer décemment) et

l'ordre du St Esprit qui y est annexé. Le Cardinal avoit pris les devans, et avoit renvoyé l'une et l'autre au Roi. Il fut de plus signifié au Cardinal une lettre de cachet, qui l'exile en son Abbaye de la Chaise-Dieu.

Le S.r de Cagliostro reçut une pareille lettre qui lui ordonne de sortir sous trois mois du Royaume.

Le Mardi 20 Juin au matin, on usa, dit-on, de subterfuge, pour faire sortir la Lamothe de sa chambre à la Conciergerie, où elle étoit restée depuis le jour de l'arrêt. Sommée de se mettre à genoux pour entendre la lecture de cet arrêt, elle s'y est opiniatrement refusée. On l'a conduite ensuite entre les deux guichets pour procéder à l'exécution. Elle ne crioit pas, elle hurloit : elle vomissoit mille imprecations contre les Rapporteurs, contre les juges, contre le Cardinal, &c. Lorsqu'on lui a mis la corde au cou, elle s'est jettée par terre, elle s'y rouloit, s'y demenoit ; l'exécuteur l'a fouettée comme il a pu ; il l'a marquée sur une épaule ; mais la seconde marque est appliquée fort au dessous de l'épaule, vû les mouvemens convulsifs de la patiente. On l'a mis ensuite dans un carrosse de place, elle vouloit se jetter par la portière. On dit qu'arrivée à la Salpêtrière elle s'est montrée beaucoup plus sage.

On assure que Villette a déposé que si le Cardinal n'avoit pas été arrêté le 15 Aoust 1785, il auroit été empoisonné peu de jours après par les S.r et D.e Lamothe. C'auroit été en effet le moyen le plus efficace de faire retomber sur le Cardinal tout l'odieux de l'escroquerie du collier.

(écriture du d. Lingré

7e pièce

(Mélanges du P. Pingré.)

Mémoire sur la chronologie chinoise
(autographe)

(18 f.)

Q

M Φ[F] 4°

Mémoire sur un point
de chronologie chinoise.

(écrit. du 18e s.)

(corriger la fiche)

Joindre aux travaux Cométogra-
-phiques du P.
Pingré

Memoire (sur un point de chronologie chinoise)

on trouve dans mengt zé lib. 2. cap. 2. § 41 ces paroles remarquables "coeli altitudo est sublimissima, & syderum
" distantia est vastissima; si tamen coeli motum & syderum loca
" accurate investigaveris, quamvis multa annorum millia effluxerint
" ab illo hyberno solstitio in quo antiquitus calendarium institutum
" est ad mediam noctem Kiatzé ineunte in ipsâ solis & lunæ
" conjunctione sedens tamen & sine negotio poteris illud
" remotissimum initium assequi."

je remarque d'abord que Ment zé est un auteur echappé au ravage de chi hoang ti, & quetant disciple comme le dit M. freret tom 15 p. 545 ~~son ouvrage fait peut~~ d'un descendant de confucius son ouvrage fait vraisemblablement sur de plus anciens mémoires est d'une toute autre autorité que Sématzien & les autres nouveaux historiens, je remarque en second lieu quil ne s'agit pas ici d'assigner à une année pres l'ancienneté du peuple chinois, mais seulement d'avoir un à peu près, je remarque en 3e lieu que la chine n'a pu etre peuplée qu'apres un espace de tems considerable depuis le déluge, voyez les raisons qu'apporte M. freret tom 15 p. 547 tirée de la distance de la chine à la vallée de sennaar, qui paroit dans l'ecriture le ~~on trouve encore une preuve~~ Berceau du genre humain après le déluge ~~sur [illegible] elle meme~~

apres toutes ces observations je trouve "dans le texte de Mengt zé plusieurs caracteres qui determinent à ce quil me semble le commencement du cycle de 60 jours premierement, il arriva ce jour la un solstice environ l'heure de minuit, secondement au même instant à peu pres le soleil & la lune se trouverent en conjonction, troisiemement ce cycle avoit commencé plus de deux mille ans avant le tems ou Ment zé en parloit (& mengt zé est mort l'an 289 avant je. agé de 83. ce qui reporte tout de suite cet evenement audela de l'an 2300) enfin ce jour etoit Kiatzé premier d'un cycle.

T. S. V. P.

Monsieur pingré dans une dissertation pleine de recherches savantes quil composa il y a environ 25 années contre la Thése de labbé de prades répond que depuis ce tems la conjonction du soleil au point du solstice s'est trouvée à la chine environ l'heure de minuit plusieurs années "d'ou il suit" que ce caractere est très équivoque, il cite l'année 1554 l'an 1887 l'an 2010, l'an 2250, & l'an 2450, il me paroit certain que ce caractere seroit très equivoque s'il etoit seul, mais il me paroit quil faut joindre pour lever l'équivoque tous ceux que Mengtzé réunit, il faut d'abord que tout ceci ait concouru avec un jour Kiatzé premier du cycle or ce caractere se trouve t'il dans les differentes epoques calculées par M. Pingré? est ce le caractere de l'année 1554, ou de 1887 ou &c? M. Pingré suppose que ce cycle a souvent été derangé, cela peut être, mais il en faudroit avoir quelque preuve, car il me paroitroit dur d'etablir la solution d'une difficulté sur une simple possibilité, d'ailleurs M. freret offrant tous ces caracteres réunis en l'an 2450, son hipothese me paroitroit bien preferable à aucune de celle de M. Pingré

ensuite il resteroit toujours une grande difficulté dans le texte de Ment-zé, c'est quil suppose que le cycle a commencé plus de 2000 ans avant lui, or Ment zé est mort agé de 83 ans l'an 289 avant j.c. comme le dit M. freret Tom 18 p. 206

Mengtzé à ce dernier endroit "de Fréret" nous offre encore un calcul qui se rapporte assés avec celuici. il etoit né l'an 372. dans un entretien avec son disciple où il marque quil a passé 40 ans "il" compte "plus de" 700 ans jusqu'à celui qui a fondé la dynastie des Tcheou ce qui place le fondateur environ l'an 1050 le même au chapitre 4e depuis vouvang fondateur de cette dynastie compte en remontant jusqu'à Tching tang fondateur de celle des chang environ 500 ans, & de celuici a yao environ 500 ans tous ces calculs place yao

environ 2050 & plus, sans determiner le plus on peut dire que le caractere de cette année ainsi determiné quoique fort generalement cadre fort bien avec celle ou freret place la fondation du Calendrier sous hoam ti.

j'ajoute que l'epoque de l'eclipse citée par M. freret de la Regne de chong-cang se rapporte encore à tout ceci, j'avoue que cette eclypse est differemment calculée par plusieurs missionaires mais outre que leurs differens calculs ne la rapportent pas loin du tems ou freret la rapporte, il me semble que la comparaison de la chronique du Tcouchou jette ici la plus grande lumiere il place à la 5e année de cet empereur à la 9e lune à un jour Kent zu c'est à dire 47e d'un cycle une eclypse de Soleil assés considerable à la constellation fang, or en 2207 il arriva une eclypse de Soleil à la constellation fang. ces trois epoques se rapportent donc parfaitement & se soutiennent mutuellement, & c'est cet ensemble qui me paroit former une difficulté qu'on ne resout pas bien.

je prens le parti d'écrire ce qui me fait difficulté de peur de fatiguer Monsieur pingré en m'exprimant longuement sur des matieres ou les expressions techniques qu'on cherche font souvent perdre de vüe l'idée qu'on tient & produit de l'obscurité je prie Monsieur Pingré d'excuser le peu d'ordre & de clarté de ce petit memoire il y suppleera par ses lumieres. L'on ne demande pas à Monsieur pingré reponse par ecrit, on aura un double plaisir a l'entendre de vive voix

Memoire sur la Chronologie chinoise.

8e piece

Q F 4°

(par le P. Pingré)

autographe

corrigez la fiche

Mémoire
Sur la Chronologie Chinoise.

~~Nous ne connoissons aucun Empire actuellement éxistant~~
Entre les Empires actuellement éxistans, nous n'en connoissons point de si ancien que celui de la Chine. 22 familles différentes ont occupé successivement ce thrône. Quelque Chinois, il est vrai, ont voulu faire remonter plus haut leur Origine. Mais ces premieres histoires étoient tirées de fables absolument ridicules. On les a bientôt abandonnées à l'oubli qu'elles méritoient. Fohi est reconnu pour le Premier Empereur de la Chine. Xinnung ou Chinnong son successeur après avoir regné 140 ans laissa le sceptre à Hoamti; qui le tint durant 100 ans. Celui ci établit un Cycle célebre qui est encore en usage à la Chine. On en fait usage dans tous les actes Publics. L'Auteur d'une trop fameuse These qui vient d'être flétrie par la puissance Ecclésiastique prétend tirer de l'Epoque de ce cycle un argument pour combattre la Chronologie d'Usérius. Selon lui "Les Annales Chinoises font un ravage « étonnant dans cette Chronologie. L'Epoque seule d'Hoamti fait « remonter l'Origine de cet Empire à l'an 2575 avant Jesus Christ. « Voici sa preuve" le premier jour des Cycles établi par Hoamti « concoure avec ~~celui du~~ le Solstice d'hyver. Ce jour la même vers « minuit (ou peu avant minuit selon l'expression de l'Auteur; Cùm nox prope medium teneret cursum;) le Soleil et la Lune « se trouverent en conjonction dans le premier dégré du Capricorne « au point même du solstice. Cette tradition étoit générale chez « les Chinois 300 ans avant J.C. sous le regne de Menezés et du « vivant de Confucius. Or les Chinois n'étoient pas pour lors assez « versés dans l'Astronomie pour deviner cette Epoque à l'aide du « Calcul seul. Mais selon les calculs stricts et exacts de Messieurs « Cassini, De la Hire, Whiston, ces Phénomenes ne purent arriver « que l'an 2450 avant J.C. Donc cette Epoque garantie par les « Astronomes en assurant aux Chinois leur ancienneté détruit « absolument le calcul du texte Hébreu de l'Ecriture. " C'est cette preuve que j'ai principalement dessein d'examiner dans ce Mémoire.

Il est à propos d'abord de fixer la nature du Cycle Chinois. L'Auteur de la These le borne à 60 jours. Les PP. Martini, Du halde et tous les Auteurs que j'ai pu consulter lui donnent 60 ans. Il me sera permis, je pense, de déférer à l'autorité de ceux cy. Et en effet de quelle utilité seroit un cycle dont la durée n'égaleroit pas la 6e partie d'une de nos années? La Confusion pourroit t-elle tarder a prendre la place de l'ordre qu'on avoit eu intention d'établir?

Ce Cycle, dit l'Auteur, fut établi par Hoamti. Je sçais que les Annales Chinoises le font remonter à la premiere année du regne de ce Prince. Mais on pourroit ici soubçonner quelque incertitude. Selon le P. Couplet Hoamti ne fit que perfectionner ce Cycle. Au contraire selon le P. Du Halde l'invention appartient à Hoamti. Mais Yao 4e Empereur en confirma l'usage, et ce n'est que depuis le regne de ce dernier Prince qu'on trouve les années exactement marquées par les révolutions de ce Cycle. Donc une Epoque fondée sur la premiere année, sur le premier jour de la révolution de ce cycle pourroit paroître Equivoque. Le Commencement d'un Cycle Asiatique négligé durant environ 400 ans devient par cela même obscur, et peu propre à détruire ce que nous avons jusqu'ici regardé comme de plus certain en Europe.

L'Auteur de la These veut que la premiere année de ce cycle concoure avec l'an 2450 avant J.C. Selon les histoires Chinoises que nous avons, et nommément selon les PP. Couplet, Martini, et Du Halde l'institution de ce Cycle prise de la 1re année de Hoamti remonte jusqu'à la 2697 année avant J.C. On compte certainement la présente année 1752 pour la 9e du 75e Cycle. Ne disputons point sur le nombre de Cycles écoulés; Arrêtons nous seulement à l'année même du Cycle. Selon la maniere de compter des Chinois, l'an 2450 avant J.C. n'a pu commencer un Cycle. Cette année n'a pu être que la 7e ou 8e année du Cycle commencé certainement en 2457.

Mais, dira l'Auteur, Il peut y avoir eu de l'interruption depuis Hoamti. Nous avons une Epoque certaine de l'établissement du Cycle. Il faut que le Solstice d'Hyver et la Nouvelle Lune concourent ensemble avec l'heure de minuit. Soit. J'admets l'Epoque. Examinons la force de la preuve.

Je conviens d'abord que les Chinois du tems de Confucius étoient trop neufs en fait d'Astronomie, pour parvenir à l'Epoque dont il s'agit à l'aide du seul calcul. Mais on m'accordera pareillement qu'ils n'étoient pas plus sçavants sous le regne de Hoamti. J'ai lu que ~~300~~ 5 ou 600 ans après, l'Empereur Choukang, ou Chumcam fit mourir tous les Astronomes parcequ'ils n'avoient pu prédire une Eclipse. ~~le~~ Ainsi quand ceux de Hoamti se seroient trompés de quelques heures en assignant l'instant d'une conjonction qui arrivoit de nuit, et de quelques minutes

*Que selon les Calculs les plus stricts de Mr. Cassini ces Phénomènes aient concouru avec l'année 2450, c'est ce dont je me suis assuré par moi même. J'ai trouvé que la Conjonction du Solstice d'hyver de cette année étoit arrivée &c.

au moins en déterminant le lieu du soleil et de la lune pour cet instant, il ne leur seroit rien arrivé que de très naturel à de médiocres Astronomes. On verra bientôt que l'Auteur même de la Thèse a besoin de cette supposition.

Un Auteur Anglois, dont l'ouvrage intitulé Accord de l'Histoire sainte et de l'Histoire Prophane, ~~et~~ imprimé je crois en 1724, n'a point encore été traduit que je sçache en nôtre langue, prétend prouver par des témoignages formels d'Auteurs anciens, que l'année n'étoit autrefois composée que de 360 jours. Je ne parle pas de l'année civile. On sçait que certaines nations la bornoient à ce terme, et qu'en conséquence les solstices et les Equinoxes parcouroient successivement toutes les parties de l'année, rétrogradant annuellement de 5 jours et presque 6 heures. L'Auteur que je cite prétend que cette coutume étoit fondée sur le cours réel du soleil, et que la rétrogradation en conséquence n'a commencé à avoir lieu que plusieurs siecles après le déluge. Ce sentiment m'a paru tout à fait singulier. Mais les preuves de l'Auteur ne m'ont point semblé assez foibles, pour me croire en droit de les mépriser. ~~Mais~~ Or si ce fait ~~étoit~~ est véritable; tous les solstices, ~~toutes~~ les nouvelles lunes, qui ont précédé l'alteration du cours du soleil, se refusent à nos calculs. Le solstice, la nouvelle lune, l'heure de minuit ont du concourir ensemble l'an 2450 avant J. C; dites vous. Je n'en conviendrai, que quand on m'aura prouvé que cette année est posterieure à la détermination du cours du soleil et de la lune, tel qu'il est à présent. Qui entreprendra de fixer cette Epoque? Mais abandonnons ce point et passons à l'assertion principale de l'Auteur de la Thèse.

Vers minuit, dit il, le soleil et la lune furent en conjonction au point même du solstice. Selon les calculs les plus exacts de Cassini, de la Hire, et de Wisthon, ces Phénomenes n'ont pu arriver que l'an 2450 avant J. C.

~~Vous en appellez à Cassini, Mr. l'Abbé; vous irez à Cassini. J'ai calculé très strictement et très exactement sur ses tables imprimées en 1740 la conjonction du solstice d'hyver de l'an 2450. J'ai trouvé en effet qu'elle étoit arrivée à~~ à Pekin à 10. heures 58 min. 21 sec. du soir, 21 min. et 14 sec après le point du solstice et à Nankin ou les Empereurs tenoient autrefois le siege de leur empire à minuit 25 min. 31 sec.

tems vrai. Or j'ai posé pour principe que l'erreur de quelques heures dans la détermination de l'instant de la syzygie, ou celle de quelques minutes dans la détermination du lieu du soleil, étoit très compatible avec la science Astronomique des Chinois de ce tems reculé. Donc les Phénomenes dont il s'agit concourent avec l'an 2450 avant J.C.

Mais n'ont-ils pu arriver qu'en cette année 2450. ~~J'ai~~ encore ~~consulté mon Cassini~~. J'ai repris le calcul pour quelques années qui me sembloient à vüe d'oeil pouvoir admettre ces Phénomenes. En voici le résultat.

Premierement ces Phénomenes ne se sont rencontré ni l'an 2697, auquel on a coutume de rapporter l'institution de ce Cycle, ni aux années voisines de 2697. Donc si telle est la vraie marque de l'établissement du Cycle; il faut nécessairement abandonner ici la Chronologie Chinoise.

L'an 2230 Nouvelle Lune du solstice d'Hiver à Pékin à ~~4~~ une heure 10' 39" après minuit, le soleil étant au Capricorne à 0 dégré, 4' 28". Et si nous admettons ici avec Bouillaud 6 signes 18 ~~minutes~~ dégrez 6' 1" pour moïen mouvement de la Lune en 1000 années Juliennes au lieu de 6 signes, 18 degr. 18' 40" qu'admet Mr. Cassini; la conjonction dont il s'agit ici sera arrivée un quart d'heure seulement avant minuit, à 30 secondes environ au delà du point du solstice. Cette Epoque feroit encore plus d'honneur à l'Astronomie Chinoise que celle de l'an 2450. On peut s'y fixer en disant avec le P. Couplet que Hoamti n'a point établi mais confirmé seulement le Cycle de 60 ans.

L'an 2010 Nouvelle Lune à Pékin à minuit 47' 18" au 29 degr. 31' 3" du sagittaire.

L'an 2078 Nouvelle Lune à Pékin à 2 heures 40' 34" après minuit en 0 degr. 16' 8" du Capricorne, ou selon Bouillaud sur les 1 heure après minuit en 0 degr. 12' environ du même signe.

L'an 1877 Nouvelle Lune à Pékin à 7 heures 55' 4" du soir, et à Nankin peut être alors capitale de l'Empire à 9 heures 22' 14" au 0 degr. 14' 41" du Capricorne. Les Tables de Neuton donneroient ici la nouvelle lune quelques trois quarts d'heure plus tard.; celles que Mr. Le Monnier a données au Public en 1746 font le moïen mouvement de la Lune en 1000 ans de six signes 18 degr. 24' 10"

L'an 1554 Nouvelle Lune à Pékin à ~~3~~ 10 heures 13' 57" ~~heures. 34' 55"~~ et à Nankin à ~~10 heures 4' 5" du soir en 0 degr. 54' 14" du Capricorne.~~ 11 heures 41' 7" du soir en 0 dégré 57' 13" du Capricorne

Enfin pour terminer nôtre énumération déja peut être trop ennuieuse, l'an 1076, ou selon la maniere ordinaire de compter l'an 1077 avant J.C. Nouvelle Lune à Pékin à 8 heures 4' 10" du soir, et à Nankin à 9 heures 31' 20" ~~du~~ en 29 degr. 49' 6" du sagittaire.

Il est donc certain que l'année 2450 avant J.C. n'est pas la seule qui fournisse l'union des Phénomenes dont parle l'Auteur de la These. La Garantie de l'Astronomie sur laquelle il se fondoit pour assurer aux Chinois leur Antiquité n'est donc pas assez établie pour faire des ravages si surprenants dans la Chronologie d'Usérius, et nous dépouiller de la possession où nous sommes de l'admettre comme celle de toutes qui est et la mieux fondée, et la moins sujette aux difficultés qui arrêtent par tout ailleurs.

Quelle sera donc l'Epoque de l'établissement de Hoamti. Quand je me contenterois de dire que je n'en sçais rien, je ne crois pas qu'on put me faire un procez sur une ignorance de cette espece. Cependant pour accorder à l'Empire Chinois toute l'Antiquité qu'on peut raisonablement éxiger, je me fixerois volontiers à l'an 1877. L'Auteur Anglois que j'ai déja cité, ne sçachant où placer Noë après le déluge, surpris de ne le pas voir à Babel détourner ses fils et petits fils de l'entreprise ridicule qu'ils avoient formée d'élever leur tour présomptueuse; juge à propos de lui donner la Chine pour retraite. Des traits marqués de ressemblance entre ce que les livres saints nous apprennent de Noë, et ce que les Chinois attribüent à leur Fohi ne permettent point à cet Auteur de douter que Noë ne soit le premier Empereur de la Chine. Ici j'avoüe que j'ai plus de credulité que quand il s'agissoit de croire que l'année solaire n'étoit autrefois composée que de 360 jours. Je trouve dans les Mémoires de Trévoux en Juin 1736 qu'environ un an auparavant un des Auteurs de ces Mémoires avoit soutenu la même opinion.

Il ne faut pas cependant s'imaginer que Noë se soit retiré à la ~~en~~ Chine aussitôt après le déluge. Il aura sans doute gouverné longtemps sa famille à Sennaar. Mais cette famille se multiplia bientôt, et commença peut être à mépriser l'autorité de celui dont ils tenoient tous la naissance. Ils formoient le dessein d'éterniser leur nom avant que de se séparer. Un tel projet ne pouvoit que déplaire à Noë. Ne pouvant l'empêcher, il aura

songé le premier à la retraite, suivi de ceux qui lui étoient les plus attachés, il aura pris sa route vers l'Orient, Et se sera enfin retiré à la Chine vers l'an 2132. Il y aura regné l'espace de 115 ans jusque vers l'an 2017, 18 ou 19 ans avant sa mort. Xinnung son successeur après un regne de 140 ans aura laissé la Couronne en 1877 à Hoamti. Celui ci dès le commencement de son regne aura établi le Cycle de 60 ans. Je ne vois rien ici qui ne puisse s'accorder avec toutes les histoires. Ce cycle interrompu sous les successeurs d'Hoamti aura été rétabli par Yao. Et c'est en conséquence de cette interruption que l'an 1877 ne se trouve point être la premiere année du Cycle selon la maniere ~~de~~ présente de compter des Chinois.

Je ~~vois~~ ne vois pareillement rien qui empeche de fixer cette Epoque à l'an 1554, et pour lors on pourra également faire honneur de cet établissement et à Hoamti, et à Yao. Si on l'attribue à Hoamti, pour lors la Monarchie Chinoise aura commencé en 1809 ou 1810 188 ans après la mort de Noë. Si on veut regarder Yao comme Auteur ou du moins comme restaurateur de ce cycle, et que ce ne soit que de son regne qu'il faille dater sa succession non interrompüe, Fohi aura été ou le même que Noë, ou du moins contemporain de ce Patriarche. Je sçais que pour que Fohi dans cette supposition soit le même que Noë, il faut ~~ret~~ ne compter depuis la mort de Noë jusqu'au commencement du regne de Yao que 445 ans, au lieu de 480 qui selon les annales Chinoises doivent se trouver entre Fohi et Yao. Mais on avoüe qu'avant Yao la Chronologie Chinoise n'est pas trop certaine. Dailleurs on peut supposer que Noë cassé de vieillesse aura renoncé au gouvernement 35 ans avant sa mort. Enfin rien n'empeche que quelqu'un des 5 ou 6 premiers Empereurs après Noë n'ait été associé au throne du vivant de son prédécesseur, et qu'on ait ajouté les 35 ans qu'il avoit regné comme Collegue à ceux durant lesquels il avoit seul régi les rênes de l'etat. Des le regne de Yao et sous son successeur on voit des exemples de semblables associations.

Ce qui me feroit pancher le plus pour l'an 1554; c'est qu'outre que cette année a les caracteres qu'on attribüe à celle de l'établissement du Cycle; outre qu'elle fait remonter assez haut ~~l'établissement~~ le commencement de l'Empire Chinois, sans nuire à la Chronologie que j'admets; outre cela, dis-je, il ne s'en faut que de deux ans qu'elle ne soit la premiere

année d'un Cycle. Et si vous en exceptez l'an 1076 ou selon la maniere de compter ordinaire l'an 1077 qui a les mêmes caracteres, et qui deplus selon le calcul Chinois donne le commencement à un Cycle; je n'en trouve aucune qui en approche de si près. Yao n'a t-il pas pu établir ou rétablir le Cycle en 1554, de maniere cependant qu'on aura commencé à compter sa révolution de 1556 qui ~~peut être~~ pouvoit être celle de l'Avenement d'Yao au throne? D'ailleurs Hoamti pouvoit avoir établi le Cycle en 1856 vers le Commencement de son regne; et comme il n'étoit pas d'un usage général, Yao en 1554 dès la premiere année de son regne qui étoit la 3e du 6e Cycle, sans changer l'ordre de la succession, aura confirmé ce Cycle, et ordonné de dater tous les actes publics sur les années de sa révolution.

Mais, dira-t-on, en plaçant le commencement du regne d'Yao à l'an 1554 avant J.C. Il ne reste plus assez d'intervalle jusqu'à nôtre temps pour les années qu'on attribüe ~~à Yao~~ au regne d'Yao, et à ceux de ses 250 successeurs.

J'en conviens. Mais d'abord si nous admettions les principes que pose l'Auteur de la These dans le 2e Volume de l'Encyclopedie au mot Certitude; il nous seroit facile d'en conclurre que les Anciennes Annales Chinoises ne sont rien moins que certaines. Je n'y vois ni la multitude, ni les interets divisés, ni les passions opposées des témoins, en un mot aucun de ces grands mobiles qui emportent malgré nous nôtre consentement. Que vois-je donc dans un homme qui se sert de ces annales pour infirmer nôtre Chronologie? J'y vois un soi-disant Théologien qui veut donner du neuf; c'est à dire qui n'est rien moins que ce qu'il fait profession d'être par état. Qu'on préfere à la Chronologie d'Usérius, celle de Riccioli, celle des Septante, ou quelque autre semblable; je n'en suis pas surpris. Les motifs ne m'en paroissent pas assez fondés: au moins sont-ils légitimes. Mais qu'on ajoute une foi entiere à ~~des histoires~~ la Chronologie d'un peuple qu'on n'a pas suivi, d'un peuple qu'on ne connoit gueres que depuis 200 ans, et qu'on s'en serve ~~pour infirmer~~ ~~révoquer en doute~~

d'un ton triomphant pour essaïer de répandre quelque doute sur une histoire dont on n'ose d'ailleurs contester la certitude; c'est ce que j'aurois peine à comprendre, si nôtre siecle ne nous avoit trop abondamment prouvé jusqu'où peuvent aller les égaréments de l'esprit humain

Je n'admets point les principes nouveaux de l'Auteur sur la certitude. Mais je suis persuadé que tout esprit droit qui sans préjugé de conduite se donnera la peine de comparer attentivement les Annales Chinoises avec celle des Hébreux, conviendra sans peine qu'on ne peut douter de celles cy que sur des motifs qui seront encore plus forts pour répandre le doute sur les premieres. En conséquence on ne peut objecter les unes pour infirmer la certitude démontrée des autres.

Je ne prétends pas cependant traiter ici de fables ce qu'on nous dit de la succession des 22 Dynasties Chinoises. Je dis seulement qu'il peut être arrivé ici ce que nous sçavons être arrivé à mille autres histoires. la Chronologie aura souffert des altérations sans préjudice du fonds. Chi-Hoangti 2e. Empereur de la 4e. famille fit bruler tous les livres excepté ceux de Medecine et d'Architecture. Je veux bien qu'on en ait sauvé quelques autres: Mais l'histoire en aura souffert. Peu de Chinois sçavent lire. La Chronologie n'est donc fondée que sur la tradition d'un petit nombre de sçavants. Je ne vois point, il est vrai, de raison directe pour récuser leur témoignage. Mais j'en vois encore moins pour l'admettre aveuglément.

Je soubçonne cependant une maniere dont la Chronologie Chinoise a pu être altérée sans préjudice du fonds de l'histoire. Nous apprenons des PP. Martini, Du Halde &c que les Empereurs donnoient souvent à leurs freres, à leurs serviteurs, à leurs favoris de grandes Provinces qu'eux et leurs descendans possédoient comme Vassaux, mais sous le titre de Rois. Ces Rois vassaux secouoient souvent le joug, en attiroient d'autres dans leur révolte, faisoient tête à l'Empereur, venoient enfin à bout de le détroner. Ainsi la Couronne passa-t-elle de la 2e. famille Xanga, ou Chang ~~ans~~ à la 3e. Cheva ou Tchéou. Celle cy occupa le throne pendant 873 ans. L'Empire fut agité par des guerres civiles sous les 4 derniers Empereurs de cette race durant l'espace de 252 ans.

Lieram un de ces Empereurs qui regna 31 ans n'étoit reconnu que par un seul Roi de ses vasaux. La 4e. famille Cina ou Ssin fut ainsi nommée parcequ'elle devoit son origine à un Roi vassal de Ssin qui se révolta et détrona la famille ~~dre~~ Tchéou. Elle ne fournit que 4 Empereurs dont le dernier fut tué par Lieou-pang Chef de la 5e. famille Han ou Hana, et ainsi des autres. Ne peut-on pas avoir doublé ~~les Dynasties en~~ les années à ces changemens de Dynasties, en comptant dans la succession non seulement une famille qui n'avoit pas encore quitté le throne, mais encore celle qui le disputoit, et qui étoit déja reconnüe par une partie de l'Empire. Je sçais qu'on me dira que selon les Annales le dernier d'une famille est ordinairement tué ou déthroné par le premier de la suivante. Mais en cousant ces Dynasties on a pû, et même on a dû attribuer au premier de la famille ce qui ne convenoit peut être qu'au 7e. ou 8e. successeur. Et il étoit d'autant plus facile de s'y tromper, que presque tous ces Chefs de Dynasties changeoient de nom à leur avenement au throne. Lieou-pang par exemple établit la 5e. Dynastie par le meurtre d'Eulchi son prédécesseur. Dans la suite des Empereurs le successeur d'Eulchi se nomme Cao-Zu. On en a conclu que Cao-Zu se nommoit auparavant Lieou-pang. Cela peut être. Il peut aussi se faire qu'Eulchi ait été tué par quelqu'un des descendans de Cao-Zu auparavant nommé Lieou-pang, et que celui ci étant devenu seul Empereur, on aura compté dans les Annales au nombre des Empereurs tous ses prédécesseurs depuis Cao-Zu, qui s'étoit révolté le premier contre un prédécesseur d'Eulchi.

Je ne prétends pas au reste garantir la vérité de cet exemple nommément quant à la 5e. Dynastie. Je ne le cite, que pour montrer comment cette simultanéité de Dynasties peut avoir eu lieu soit dans le tems que j'ai cité, soit dans quelqu'autre que ce soit, que je ne puis déterminer.

En parcourant les annales Chinoises, nous trouvons la Monarchie divisée sous la 7e. Dynastie. Il y eut Empire du Nord, et Empire du Sud. Qui empeche que la même division n'ait eu lieu d'autres fois, et qu'on ait rangé les deux Empereurs en même temps dans l'ordre de la succession générale.

Toutes ces raisons jointes ensemble prouvent qu'il peut s'être glissé plusieurs altérations assez considérables même dans la Chronologie Chinoise, sans préjudice du fonds de l'histoire, et qu'en conséquence cet Empire peut n'avoir que

39 siecles d'antiquité au lieu de 47 que lui donnent ses annales. Donc cette Chronologie Chinoise ne peut nous imposer la nécessité d'abandonner celle d'Usérius et des Hébreux. C'est l'unique objet que je me proposois de démontrer dans ce Mémoire.

37

F

A
A

PINGRE (le d.)

Rapport au nom d'une commission déléguée par l'académie des Sciences pour examiner un écrit de l'abbé ROCHON, intitulé réfutation d'une lettre de M. D'après

18e. S

(L. S. Fingré)   Æ F 4°   Rapport   38

Nous, Commissaires nommés par l'Académie, avons examiné un écrit de M. l'Abbé Rochon, intitulé Réfutation d'une lettre de M. D'Après. ~~Cette lettre, ainsi que la réfutation, roule principalement sur une nouvelle route proposée par M. le Chevalier Grenier, Officier des Vaisseaux de Sa Majesté, pour aller de l'Ile de France dans l'Inde à Pontichery ou en Chine pendant l'arriere saison, c'est-à-dire, depuis Novembre jusqu'en Avril.~~

L'Académie n'a pas perdu de vue un jugement qu'elle ~~avoit~~ a déja prononcé, relatif ~~au~~ à l'objet dont il s'agit maintenant. Ce jugement étoit fondé sur cinq pieces envoyées à l'Académie par M. de Boynes Sécrétaire d'Etat ayant le département de la Marine. C'étoit 1° ~~des~~ un Mémoire~~s~~ dans ~~lesqu~~ lequel M. le Chevalier Grenier, Officier de la Marine du Roi proposoit une route nouvelle ~~pour se rendre dans~~ et beaucoup plus courte que celle qu'on a coutume de tenir pour se rendre des îles de France et de Bourbon à Pontichéri et en Chine dans ce qu'on appelle l'arriere saison c'est-à-dire depuis Novembre jusqu'en Avril: 2° Une lettre de M. l'Abbé de Rochon à M. L'Abbé Terray, dans laquelle on essaie de démontrer que cette route n'est pas nouvelle, que les premiers Navigateurs l'avoient pratiquée, et qu'on ne l'a abandonnée depuis qu'à cause des inconvénients qu'on y a trouvés, et l'on expose ces inconvénients: 3° Une lettre de M. d'Après à ~~M. l'Abbé Terray~~ l'Académie de Marine, qui voulant savoir là dessus le sentiment de ce célebre Navigateur, lui avoit envoyé la lettre de M. l'A. R. 4° un jugement de l'Académie Royale de Marine favorable à la proposition de M. le Ch. Gr. et accompagné du rapport des Commissaires nommés par cette Académie: 5° une Note de M. l'A. Rochon

explicative de quelques endroits de sa lettre ; 6° différents extraits de Voyages anciens cités par M. le Ch. Gr. en confirmation de ce qu'il avançoit dans son Mémoire et en réfutation des objections de M. l'Abbé R. Nous avons vu depuis une piece qui n'avoit pas été communiquée pour lors, la lettre originale de M. l'Abbé Terray, ~~pr~~ par laquelle ce Ministre enjoint ~~prie et somme en quelque sorte~~ à l'A. R. de lui dire son sentiment sur la proposition de M. le Ch. Gr. lorsqu'après avoir lu cette lettre, on passe à la lecture de la réponse de M. l'A. R. on ne peut que regarder cette Réponse comme celle d'un bon Citoyen, qui se croit obligé de dire ce qu'il pense, et qui ne mérite que des éloges, quand même son sentiment ne seroit pas appuyé sur des fondements bien solides ; d'autant plus que M. l'Abbé R. propose plustôt des doutes que des assertions et qu'il assure avoir terminé sa lettre par un sincère ~~humble~~ aveu qu'il pouvoit ~~peut~~ se tromper, et qu'en conséquence il prie le Ministre de communiquer sa réponse aux Officiers les plus expérimentés de la Marine.

De tous ceux qui ont essayé de détruire les Objections proposées par M. l'A. R. contre la route nouvelle de M. le Ch. Grenier, il faut avouer que nul n'a mis ~~autant de~~ dans sa réfutation autant de chaleur que M. ~~D~~ d'Après de Mannevillette. Il est étonnant que ce célebre Navigateur, si estimable d'ailleurs, se soit permis contre M. l'A. R. dans une lettre qui devoit ~~écrite à~~ passer sous les yeux du ~~M~~ Ministre, de fortes ~~des~~ invectives ~~grossieres~~, au sujet de faits dont il n'a pas été le temoin, et qu'il n'a pu fonder que sur des oui-dire incertains. C'est contre M. Daprès seul qu'est écrit le Mémoire dont nous rendons compte à l'Académie. M. l'A. R. laisse à part toutes les invectives personnelles ;

mais la lettre de M. l'A. R. n'est selon M. d'Après qu'un tissu de sophismes fondés sur des faits travestis et sur des citations déplacées et tronquées, ses assertions sont illusoires, son imagination est fertile à créer et à multiplier des dangers, il cherche à en imposer et à éblouir par son verbiage &c. Ce sont ces imputations que M. l'A. R. croit devoir entreprendre de repousser. Pour le faire, il croit plus à propos de suivre M. d'Après pas-à-pas: Il transcrit sa lettre à la marge, et répond successivement à chaque article.

La question est, comme nous l'avons déja insinué, si la route proposée par M. le Ch. Grenier est préférable à l'ancienne route. Par l'ancienne route, dans l'arriere saison, de l'isle de france ou de celle de Bourbon, sises par 20 à 21 dégrés ~~de l'isle de fr~~ de latitude Australe, pour aller à Ponticheri ou au détroit de la Sonde, situé à l'Est desdites îles, tirant vers le Nord, on commence par faire ~~la~~ route au Sud et souvent même au Sud-sud-ouest, pour sortir de la lisiere des vents alisés qui soufflent du Sud-est ou d'entre le Sud-est et l'est; on tient cette route jusque par ~~28~~, 30, 35 et quelquefois 40^ts^ dégrés, jusqu'à ce qu'à l'aide des vents variables on puisse faire route à l'est; et lors qu'on a suivi cette route de l'Est assez longtemps, on remonte au Nord pour gagner Pontichéri situé par 12 dégrés de latitude Nord, ou le détroit de la Sonde situé par 6 dégrés de latitude Sud. Dans la belle saison, en partant de l'île de ~~Bourbon~~ france, on fait d'abord route au Nord-ouest, pour reconnoître le Cap le plus septentrional de l'île de Madagascar, delà on porte au Nord pour profiter ensuite des vents de la partie de l'ouest qui dans cette saison regnent au delà de la ligne. Telles sont les anciennes routes. Par la premiere on perd 3 à 4 cent lieues qu'il faut d'abord faire au Sud, et autant qu'on est obligé de faire au Nord pour regagner le parallele de l'île de

france. Par la seconde on perd environ 160 lieues qu'on fait d'abord à l'Ouest, et 160 autres lieues qu'il faut parcourir à l'est pour regagner le Méridien de l'Ile de france duquel on est parti.

Pour abbréger la route dans les 2 saisons, M. le Ch. Gr.ᵃ proposé de faire route au N. ~~dans les deux saisons~~ en partant de l'Ile de france, de maniere à reconnoître la pointe du Sud du banc oriental de Nazareth, de passer sous le vent de cette pointe, et de reconnoître pareillement la pointe du Sud du banc occidental, pour diriger ensuite sa route sous le vent de ce banc et selon le gissement de sa partie occidentale, c'est-à-dire, au Nord quelques dégrés vers l'est. Dans la belle saison on continuera cette route jusqu'à ce que l'on trouve au delà de la ligne les vents de la partie de l'ouest, on en profitera pour porter à l'Est. Dans l'arriere saison ~~on peut~~ on trouvera des vents d'Ouest dès les 8° de latitude sud, on continuera cependant de remonter au Nord jusques par 5° de latitude; alors on mettra le Cap à l'Est, observant de s'entretenir autant qu'il sera possible entre les paralleles de 4°50' et 5°. Telle est la nouvelle route sur laquelle M. l'Abbé R. interrogé par le Ministre a repondu ce qu'il devoit, c'est-à-dire, ce qu'il pensoit. 1°. Cette route est selon lui semée d'écueils dangereux, 2°. Il y a des fondements de douter si l'on trouvera bien certainement des vents d'Ouest par les 5 dégrés de latitute sud dans l'arrierre-saison, c'est à dire depuis Novembre jusqu'en Avril; 3°. Cette route n'est pas nouvelle; suivie par les premiers Navigateurs, elle a été ensuite abandonnée, apparemment à cause ~~des dangers qu'on y a reconnus~~ de ses inconvenients. ~~M.~~ Tel est le précis de la Lettre de ~~M.~~ l'A. R. à M. l'Abbé Terray.

M. l'Abbé R. répond aux premieres objections de M. Daprès qu'il a toujours reconnu que la Route proposée par M. le Chev. Grenier est beaucoup plus courte que la route ordinaire, qu'il n'a jamais dissimulé cet avantage, que la seule lecture de sa lettre à M. l'Abbé Terray suffit pour le justifier de la réticence dont il est accusé à cet égard; qu'au reste les exemples cités par M. Daprès, de navires, d'escadres mêmes, qui ont suivi la route indiquée par M. le Ch. Grenier dans la belle saison, sont ici des hors-d'œuvre absolus, l'A. R. n'ayant été interrogé, n'ayant du répondre, et n'ayant effectivement répondu que sur la route qu'il étoit à propos de tenir dans l'arriere saison.

L'accusation suivante de M. Daprès roule sur les dangers et les écueils créés et multipliés par l'imagination de M. l'A. Rochon: Pour prouver la multiplicité des dangers que l'on peut rencontrer non seulement au Nord-est, mais encore au Nord-nord-ouest de l'isle de france, M. l'A. R. cite les exemples des Navigateurs qui ont échoué ou couru risque d'échouer sur ces écueils. Et pourquoi dans la belle saison alloit-on reconnoître le Cap d'Ambre au Nord de l'ile Madagascar, si l'on ne craignoit aucun écueil au Nord-nord-ouest de l'île de france. Il existe donc des écueils, et il en existe beaucoup plus qu'il n'en est marqué sur la carte réduite de l'océan oriental publié en 1753 par M. d'Après. Sur cette carte de deux écueils on n'en fait quelquefois qu'un seul, on en omet plusieurs dont l'existence ne peut être revoquée en doute, puisqu'ils ont été reconnus par des Navigateurs éclairés: Aussi M. l'A. R. remarque-t-il qu'en 1758, M. Daprès, consulté par M. d'Aché sur la route qu'il étoit à propos de faire tenir à l'Escadre au mois de février, pour porter un plus prompt

secours à Pontichéri, ne pensa seulement pas à conseiller de prendre la route proposée depuis par M. le Ch. Grenier. La route qu'il conseilla convenoit cependant en quelqu'une de ses parties vers sa fin avec celle de M. Grenier : mais par rapport à cette partie même l'avis de M. Daprès fut fortement contredit par un autre Capitaine de ~~la Compagnie des Indes~~ l'Escadre, qui a ~~p~~ plusque personne, dit M. l'A. R. fréquenté les mers de l'Inde; mais qui probablement n'avoit jamais parcouru dans l'arriere saison aucune partie de la nouvelle route, ce que l'on pourroit dire sans doute également de M. Daprès. Il nous paroit donc certain qu'il y a des écueils en asses grand nombre et au nord-est et au nord-nord-ouest de l'île de france : nous ne les croyons pas cependant asses voisins les uns des autres pour fermer entierement le chemin, même à une escadre; nous pensons au contraire qu'il est très-utile d'étudier et de déterminer la position de ceux qui pourroient se rencontrer au voisinage de la nouvelle route proposée par M. le Ch. Grenier, afin de pouvoir profiter bientôt sans aucun risque des avantages que cette nouvelle route offre à la Navigation.

~~ainsi que M. Daprès~~

\+ Nous remarquons dans cet article une ~~contradiction~~ opposition entre le Mémoire de M. l'A. R. et celui de M. le Ch. Gr. le premier dit que le 2 du mois de Juin 1763 ils se trouverent à la pointe du jour à une demie-lieue des basses de Garessaus; M. le Chevalier Grenier page 21 de son Mémoire décide que l'écueil reconnu ce même jour ~~là~~ est celui de St Brandon; nous faisons observer cette contrariété; il n'est pas en notre pouvoir de la lever.

M. Daprès ~~accuse M.~~ prétend que la route indirecte que l'ont tient dans l'arriere saison ~~es~~ pour aller de l'île de france à Pontichéri est fort différente de celle que M. l'A. R. veut

faire passer pour la route ordinaire. M. l'A. R. répond qu'il ne voit pas en quoi consiste cette grande différence. Quand il y en auroit une, elle seroit si petite, et d'ailleurs si peu importante, que nous ne pourons pénétrer le motif de l'objection de M. Daprès.

Selon M. Daprès, M. Rochon par une supercherie des plus grossieres, qu'on découvre au premier coup d'œil, supprime la partie la plus essentiele de la route proposée par M. le Ch. Gr. pour pouvoir attribuer à cet Officier un sentiment contraire au sien. 1° M. Daprès ~~reconn.~~ croit qu'on pourroit suivre sans danger la nouvelle route, même avec l'altération que M. l'A. R. y a introduite. Donc cette partie supprimée ~~n'étoit~~ n'est pas la plus essentiele de la route, et l'on ne voit pas que la faute de M. l'A. R. mérite la véhémence de la sortie qu'on fait ici contre lui. 2°. Nous ne croyons pas que M. l'A. R. ait voulu tromper par une supercherie grossiere; mais nous sommes persuadés qu'il a été trompé lui-même par une équivoque. Les anciennes Cartes et la pluspart des nouvelles marquent trois bancs de Nazareth. M. Daprès a supprimé sur sa carte le troisieme ou le plus oriental; mais M. le Ch. Grenier en reconnaît l'existence, page ~~23~~ 23 et 24, quoi qu'il lui donne beaucoup moins d'étendue qu'on n'avoit coutume de lui donner. Ce troisieme banc est appellé par beaucoup de Géographes et de Navigateurs, Corgados, Garayos, Garessaus; M. Grenier page ~~24~~ 23 et 24 le nomme simplement troisieme banc de Nazareth. Il n'est pas cependant hors d'usage, que les Auteurs de relations de voyages regardent ce troisieme banc oriental comme un banc particulier, et restraignent le nom de bancs de Nazareth aux deux autres bancs dont l'étendue est beaucoup plus considérable. C'est ce que pouvoit

ignorer M. l'Abbé R. & M. le Ch. Gr. conseilloit en partant de l'île de france de porter de maniere à reconnoître la tête du Sud du banc le plus oriental de Nazareth : telle est la source de l'Equivoque ; M. l'Abbé R. a supposé qu'il s'agissoit ici du plus petit banc, du plus oriental des trois bancs, et M. d'Après ~~nomme expressement~~ ce banc de l'Est, Corgados, Garajos : cependant nos ~~et le terme de nos~~ reflexions sur toute la suite du discours de M. le Ch. Grenier ~~est~~ nous ont convaincus que par le terme de <u>Banc de l'Est de Nazareth</u> page 33, cet Officier a entendu le plus oriental des deux bancs principaux, faisant pour lors abstraction du petit banc le plus oriental de tous. Il nous paroît donc que ni M. l'A. R. ni M. Dapres n'ont ~~n'a~~ pas bien saisi la vraie signification des termes de M. le Ch. Gr. il nous faudroit d'autres preuves pour ~~l'~~accuser le premier, pour le soupçonner même d'une supercherie grossiere.

Pour prouver qu'on peut passer ~~sa~~ entre les basses de Garessous et de Nazareth, et meme entre les deux bancs de Nazareth <u>sans danger ni difficulté</u>, M. Dapres s'autorise du témoignage d'Aleixo da Mota. Cet Auteur dit, il est vrai, qu'on peut passer entre ces bancs ; mais il ajoute expressément qu'il faut veiller de près à la conduite du vaisseau jour et nuit jusqu'à la ligne, et ne prendre assurance que dans la bonne garde qu'on fera &c. &c.

Les vents variables qui regnent dans l'arriere saison dans le parage des vents alisés, rendent la route nouvelle difficile et dangereuse selon M. l'A. R. M. Dapres observe ~~et selon nous avec raison~~ que dans cette saison même les vents variables ne surviennent que rarement, et qu'on ne les doit considérer que comme des révolutions momentanées, ainsi que ledit M. Grenier pages 33 et 34 (p. 31 de la 2. edition) dans les changements de quartier de lune. Nous pourrions appuyer ce sentiment, c'est-à-dire, que les ~~changements de vent~~ vents variables dans cette saison sont non pas absolument momentanés, mais au moins de courte durée, ~~et cela~~ ~~par~~ sur l'autorité

d'un grand nombre de Navigateurs et sur celle des Physiciens les plus éclairés qui ont traité de la nature et de la direction des vents alisés et des Moussons. Il nous semble cependant que la réponse de M. l'A. R. à M. Dapres est victorieuse contre ce célebre Navigateur. Elle est fondée 1° sur le propre témoignage de M. Dapres. Dans le Mémoire ~~cit~~ qu'il présenta à M. Daché en 1758 sur la route qu'il convenoit de faire tenir à l'escadre, il est dit expressément que depuis le commencement de Novembre jusqu'en Mars les vents viennent plus souvent de l'Est-nord-est et du Nord-est que du Sud-est. Sur une telle autorité M. l'A. R. a pu se tromper ; mais sa faute est certainement bien excusable. M. l'A. R. appelle à son secours sa propre expérience, et celle de ceux qui reviennent de Madagascar à l'Ile de france dans l'arriere saison, ou qui vont de l'île de france à Madagascar. Mais il ne s'agit pas ici de Madagascar, et l'on pourroit même convenir qu'au voisinage des îles de france et de Bourbon le vent ~~p~~ seroit sujet à de plus grandes variétés que par de moindres latitudes, quoiqu'il soit vrai de dire que le vent qui souffle le plus généralement alors est celui du Sud-est.

Une escadre, disoit M. l'A. R. seroit donc obligée de louvoyer au milieu des écueils dont cette mer est parsemée. Mais, dit M. Dapres, rien n'obligera de louvoyer lorsqu'on pourra passer en dehors des bancs de Nazaret. M. l'A. R. répond qu'il ne s'agit pas ici ~~&~~ seulement des bancs de Nazaret, mais de tous les autres écueils et îles de l'Archipel. Je me sers de ce terme, parceque dans l'Inde on s'en sert quoique très improprem. ~~Il ne faut pas s'effaroucher ici du terme d'Archipel.~~ Il y a lieu d'espérer que ~~Nous présumons que~~ quand toutes ses parties seront connues on trouvera peut-être entre elles des distances ~~plus que~~ suffisantes pour y faire louvoyer une escadre, dans les contrariétés passageres de vent qui pourroient survenir ; nous croyons cependant que dans le temps où M. l'A. R. étoit consulté, il y auroit eu quelque témérité à ~~été téméraire d'~~ y engager une escadre.

M. l'A. R. avoit dit dans sa lettre que le vent ESE permettoit à peine de faire le Nord. Il avoue dans sa réponse que l'énoncé de cette proposition donne prise sur lui. Et en effet la variation n'étant dans ces parages que d'environ un air de vent, il en faudroit plus de trois de dérive pour ne pouvoir faire le Nord.

L'Objection suivante regarde~~n~~ les vents d'Ouest, dont M. l'A. R. dit M. Daprès, ne nie l'existence ~~di~~ dans l'arriere saison par le parallele de 5° de latitude Sud, que parceque cette mousson favorise l'idée de M. Grenier. M. l'A. R. répond qu'il n'a point nié l'existence de ces vents d'Ouest, qu'il a dit seulement, ce qui est vrai, que plusieurs habiles Navigateurs en doutoient, et même que par une note remise alors à l'Académie de Marine, il a restraint ce doute à la partie du parallele de 5 dégrés comprise entre le canal de Mozambique et les îles Adu. Nous reviendrons plus bas à ces vents d'ouest.

M. Daprès discute ensuite, non pas précisément si la route proposée par M. le Ch. Grenier est une route ancienne, ce qui ne feroit qu'un objet de littérature et de pure curiosité; mais si cette route est tellement ancienne qu'après avoir été pratiquée par les premiers Navigateurs, elle ait été abandonnée ~~pa~~ ensuite à cause de ses dangers. Nous pensons que les premiers Navigateurs n'ayant et ne pouvant avoir aucune connoissance fixe des moussons de la mer des Indes, auront commencé par essayer les routes les plus directes. Nous ne voyons pas que les Portugais aient jamais tenu une route approchante de celle du Ch. Grenier. Il n'en est pas de même des Hollandois; ceux-ci n'ont commencé à fréquenter ~~les~~ ces mers qu'en 1596; la relation de leur premier voyage fut imprimée ~~in foli~~ en françois ~~in folio~~ à Amsterdam in folio dès l'an 1598. ~~On n'a point encore cité cette relation, il ne faut pas en être surpris; on ne l'avoit cherchée que dans le Recueil des voyages des Hollandois aux Indes; elle s'y trouve en effet~~

~~toute la premiere, mais ce~~ Ce n'est probablement qu'une traduction. On retrouve cette même relation ~~en latin~~ traduite de l'Allemand en latin et imprimée en 1601 dans la collection des Voyages aux Indes Orientales, connue sous le nom de Petits Voyages. Enfin elle est dans le 1r. Vol. du Recueil ~~la Collection~~ des Voyages qui ont servi à l'établissement et aux progrès de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, imprimé à Amsterdam en 1702. Tout ce qu'on peut conclurre de ces relations est que ~~la flotte~~ l'escadre Hollandoise composée (au moins en partant d'Europe) de 4 batiments, partit ~~du go~~ le 12 de fevrier 1598 du golphe d'Antongil, côte orientale de Madagascar, ~~prit la~~ fit route directement vers S. l'île de Sumatra, ~~et n'eut connoissance de te~~ ne rencontra aucun écueil aucun danger, et n'eut connoissance de terre que ~~le~~ dans les premiers jours de Juin. les 3 relations sont d'ailleurs différentes dans des points assez essentiels. Celle du Recueil dit que les Hollandois ayant mis à la voile le 12 de février, navigerent avec un vent favorable d'ouest-nord-ouest et de Sud-ouest jusqu'au 23 de Mars. Selon la relation imprimée en 1598 Ils partent avec un vent de NNO, le calme succede, le 14 ils voyoient encore les terres voisines du golphe d'Antongil; le vent souffle ordinairement de l'est-nord-est jusqu'au 24 qu'il vient de l'Ouest, dont ils sont fort réjouis. Le 29 ils pensent être sur les sablons de Nazareth, ils sondent, et ne trouve pas de fond à 80 brasses, ni le 3 Mars à 100 brasses; ils continuent de naviguer fort heureusement par un vent d'Ouest-nord-ouest et de Sud-ouest jusqu'au 23 Mars. les deux relations s'accordent à dire qu'il survint alors un vent d'Est, et que d'ailleurs un violent courant de Sud-est venant de derriere Java, et les empêchant d'avancer, ils prirent la résolution d'aller faire de l'eau aux plus Sud des Maldives; mais nous ne pouvons conclurre ni de l'une ni de l'autre relation qu'ils aient réellement exécuté leur dessein. On voit qu'ils arrivent à Sumatra au commencement de Juin après avoir beaucoup souffert de la disette d'eau.

Dans les petits voyages la flotte part par un vent de Nord-nord-ouest le 12 février ; le 14 elle voit encore la terre qu'elle a quittée ; contrariée par un calme continu, elle est enfin poussée le 24 par un vent favorable de la partie de l'Ouest. faisant donc route vers le détroit de la Sonde par un vent nord-est, et par d'autres vents opposés les uns aux autres, elle a le bonheur d'avoir en Mars un vent d'Ouest durant 14 jours continus. Dans l'édition de 1598 on dit que navigants avec un cours de l'est-nord-est vers le détroit de Sunda avec vents variables, la pluspart oriental ; reservé qu'avec la nouvelle Lune[1] avions un continuel vent d'Ouest, le temps de 14 jours au mois de Mars, comme dessus est dit : et trouvâmes que le compas déclinoit vers Nord-ouest presque deux lignes ou rhumbs, étant 70 lieues à l'Est de l'île Brandaon. Mais si durant leur route ils n'ont reconnu aucune isle, aucun écueil, comment savoient-ils qu'ils étoient à 70 lieues de St Brandon. L'édition des petits voyages dit ; *Ex compasso rationem putantes, invenimus nos jam 70 milliaribus ad Insulam orientalem Brandaon navigare*, ce qui ne signifie rien, du moins de raisonnable. Nous supposerions volontiers que les Hollandois par la variation de l'aiguille aimantée jugerent qu'ils étoient à 70 lieues ou à près de 5° à l'est de l'isle Brandaon, c'est-à-dire probablement de l'isle St Brandon. Mais quel jour furent-ils dans cette position, c'est ce qu'il n'est pas facile d'éclaircir. On a fait graver dans les petits voyages une Carte où cette premiere route des Hollandois est tracée : cette route passe au Sud des bancs de Nazareth et au nord des Isles de Bourbon, de france, de Rodrigue et de St Brandon : on place cette derniere à environ 5 dégrés de distance au nord-est quelques dégrés est de l'isle Rodrigue, cette position differe beaucoup de celle qu'on donne maintenant à l'écueil de St Brandon. De tout ce que nous venons de dire il suit que nous ne pouvons tirer de cette relation que deux conséquences relatives à l'objet qui nous occupe.

(1) La nouvelle Lune étoit arrivée cette année le 29 février.

1° Cette flotille a rencontré des vents d'Ouest, ou d'ouest-nord-ouest et de S.O. au moins durant 14 jours, ~~mais il y a et~~ au mois de Mars : mais il paroît qu'elle étoit alors vers 16 dégrés de latitude sud. 2° la route est absolument différente de celle que conseille M. le Chevalier Grenier.

Le second voyage des Hollandois aux Indes Orientales fut entrepris en 1598 sous la conduite de ~~Jean~~ Jaques Corneille Neck Amiral. Il est décrit en latin dans la 5^e^ partie des petits voyages ~~et c~~ imprimée en 1601 et le libraire Cornille Nicolas en fit imprimer en 1609 in folio une traduction françoise à Amsterdam, pour servir de suite à la relation du voyage précédent. Les vaisseaux Hollandois au nombre de 5 partent le 2 Octobre 1598 de l'île Maurice (~~a~~ maintenant île de france) par un vent favorable. Le 29 ils ont le Soleil directement à leur Zenith, ils étoient donc environ par 13° et demi de latitude ; le 10 Décembre ils étoient par 8° de latitude Sud ; le 27 du même mois ils eurent connoissance de l'isle d'Engano. Ils eurent du beau et du mauvais temps, des calmes, des pluies, des orages &c. Il paroit que leur course ordinaire etoit à l'ESE et l'E¼SE, ce qui valoit l'Est quelques dégrés au Nord, la variation étant alors de 2 rhumbs du Nord à l'Ouest. Il seroit à souhaiter que ce voyage fût plus détaillé : au reste il l'est assez pour ~~assure~~ qu'on puisse assurer qu'il n'est pas le même que celui de M. le Chevalier Grenier.

Etienne van der Hagen, commandant 3 Vaisseaux, part de la baie d'Antongil le 21 Décembre 1599 avec un vent favorable, et prend son cours vers Sumatra; on est battu de diverses tempêtes. Après avoit longtemps navigé, les Pilotes craignant le voisinage des terres se précautionnent, les côtes qu'on doit trouver étant inconnues ; on met les chaloupes à la mer à la tête de chaque vaisseau pour sonder ; enfin le 28 février on reconnoît l'Ile d'Engano. Recueil des voyages qui ont servi &c édition d'Amsterdam to. 5 p. 312.

Paul van Caerden part d'Antongil avec deux vaisseaux dans la belle saison, c'est-à-dire, le 6 Mai 1600, il ~~par~~ prend son cours vers Bantam presque en droiture, il ne repasse la ligne que le 20 du même mois, et

mouille le 3 Juin sous les Maldives. ibid. p. 134.

~~Jaques van Neck, le même qui commandoit les Hollandois dans le 2. voyage qu'il avoient fait aux Indes~~

Deux Navires Hollandois font en 1601 ce même trajet avec moins de bonheur. Ils sont depuis le 14 Janvier jusqu'au 8 février à la vue de l'île Madagascar; le 2 Mars ils essuient une violente tempête, durant l'après-midi le vent saute du Sud-est à l'Ouest-sud-ouest. le 29 Mai ils ont connoissance d'une terre, le 25 Juillet ils mouillent près d'une terre déserte le 31 ils mouillent près d'une autre île dépendante du Royaume d'Achem. ibid page 331 et suiv.

Jaques van Neck, le même qui commandoit ~~en~~ les Hollandois dans leur 2.e voyage aux Indes, en entreprend un nouveau en 1601. Il double le cap de bonne Espérance le 19 Décembre. le 14 Janvier étant par 30 dégrés de latitude, il commence à incliner sa route vers le Nord; le 17 Janvier, 24 dégrés de latitude. Par 17 dégrés horrible tempête ensuite tonnerres, grandes pluies. le 21 février 6 dégrés de latitude, quelques indices d'une terre voisine; le 22 peu avant le coucher du Soleil ~~ils~~ on voit une île fort basse (Plusieurs croyent que c'étoit l'isle de Grana (apparement Gama)) le jour suivant un vent de Sud-est leur fait gagner les 4.° de latitude. ~~Ils~~ le Général juge que le 16 Mars on a doublé l'île Pamaluca voisine des Maldives: ils trouvent là un vent constant qui les pousse le septieme jour à la vue de Sumatra. Dans la carte de Linschott il y a au Sud des Maldives par 3 dégrés et demi de latitude sud une île nommée Puo-Moluco, au Nord de l'isle Gama, qui y est nommé Gamo. Petits voyages part. 8

C'est ce même hyver que l'Amiral Wolphart Harmansen s'ouvre une route qui ne paroît pas avoir été pratiquée jusqu'alors, et qui peut être ne l'a pas été depuis. Il vouloit probablement suivre celle que Jacques Van Neck avoit tenue en 1598 dans son premier voyage aux Indes. Il part de l'isle Maurice le 20 Octobre 1601. Du 20 au 25 il porte entre le NE et le N par des vents soufflant presque toujours d'entre l'E et le SE. le ~~26 ils ont~~ 25 ~~ils ont~~ par 14° 32' de latitude ~~du~~ vent des SSO puis ~~d'O~~ de l'O,

course à l'ENE. le 26 calme, puis bon frais de NE route au SSO: on se trouva
proche du banc de Garessaus, route au SE¼S et SSE. le 27 bon frais de l'Est, même
route, latitude 16° 20'. le 1. Nov. lat. 15° 30', ~~latit~~ on compte être sur le banc
de Garessaus, on fait diverses routes. le 2 latit 16° 32' le 3 vent ESE bon frais,
beau temps, on prend le parti de courir à l'Ouest pour éviter tous les bancs.
le 5 latit: 16° 50' V. SE bon frais, on fait cours au N¼NO pour ~~passer~~ courir à l'Ouest
des bancs. On ne voit pas ce qui se passa jusqu'au 19, sinon que depuis le 9
on avoit eu de grands ras de marée, le vent soufflant le plus souvent de
l'Ouest. ~~le~~ comme on étoit le 19 par 7° 33' de latitude on vit une île à la distance de 2 lieues
au Nord-quart-nord-ouest du compas; cette île étoit donc par 7° 26' de latitude;
elle étoit basse et couroit est et ouest; quelques uns crurent que c'étoit l'île
de S. Roc, c'est-à-dire probablement l'île septentrionale de Roquepire,
qu'on écrivoit autrefois Roque Piz ou Roc Piz; MM Daprès et l'Abbé R.
devinent, l'un que c'étoit l'île Chagas, l'autre que c'est ~~une~~ la même île basse
qui a été reconnue depuis par M. de Coetivi en 1770, sise par 7° 33' de
latitude et environ 54° 20' de longitude à l'est de Paris. le 20 par 7° de
latitude, bon frais de l'Ouest, sur le soir calme, ~~jusqu'à minuit seulement~~, avec
éclairs, tonnerre et ~~grosse pluie~~ qui dure jusqu'à minuit. le 23 calme derechef par 5° 14' de latit:
le 1er Décembre beau frais d'ONO, route à l'Est. le 4 le vent força, venant de
l'Ouest, et amena beaucoup de pluie, course à l'E¼SE. le 11 vent ONO qui
amena des grains par la hauteur de 2° 40'. De quelques signes on conclut que les
Maldives rest~~ent~~oient 13 lieues au Nord. le 14 beau frais de SSO par 3° 38' de latitude Sud.
toujours même route; ~~le 17 V. O vent O et ONO, on comptoit être~~ mais on se trouva plus
au Sud que selon l'estime. le 17 vent O et ONO, route E¼SE; on comptoit être
par 4° 54' de latitude on ne trouva que 3° 54'; on supposa que les courants
portoient au N. vers le Golphe de Bengale; en effet, ajoute-t-on, on étoit
tout près de ce golphe. le 19 beau frais de l'O. temps pluvieux, route E¼SE,
un peu plus au Sud, indices qu'on approche de Sumatra. le ~~20~~ ou 21 vent variable
et du calme, route E¼SE. le 22 V. presque toujours de l'O. par la lat. de 5° 30' route
comme le 19. le 23 on a connoissance de l'île Engano.

Telle est donc en abrégé la relation du voyage de l'Amiral Walphatt, sur lequel on appuie tant de part et d'autre. Il paroit que son premier dessein étoit de passer à l'est des bancs ; mais s'en trouvant trop près, et craignant que les vents d'Est ne l'engageassent trop avant sur ces écueils, il prit le parti de rebrousser chemin et de passer sous le vent des bancs, ce qui fait que sa traversée a une ~~ressemblance~~ analogie bien marquée avec la nouvelle route proposée par M. le Ch. Gr. Quatre ans après l'Amiral Corneille Matelief le jeune, partit de Hollande avec une flotte de 11 vaisseaux : ayant mouillé à l'île Maurice le 1r. Janvier 1606, ils en partent le 27 Janvier au soir, pour se rendre en droiture à Malaca ; il n'y avoit point de temps à perdre, il s'agissoit de secourir le Roi de Johor leur allié. le 22 Mars après 53 jours de navigation ils reconnoissent l'Ile de Sumatra

Une escadre de 15 vaisseaux commandés par l'Amiral Wybrand de Waarwik part du Texel le 17 Juin 1602. Trois de ces vaisseaux destinés pour Achem se séparent de la flotte le 14 Décembre ; le 18 ils reconnoissent le cap falso à l'est de celui de bonne espérance : le 21 Janvier 1603 ils repassent le Tropique ; ils ont ensuite des vents variables et quelquefois des calmes jusqu'au 3 de Mars qu'ils trouvent 4° 2/3 de latitude. Le soir vent ouest, cours à l'est nord-est et après minuit ils découvrent l'île de Sumatra. Il est manifeste que la latitude observée étoit ~~..~~ au Nord et que ces trois vaisseaux avoient été du cap falso à la partie septentrionale de Sumatra en 75 jours par une route assez directe. ~~les 12 autres vai~~ Voyez la relation d'Herman de Bree partie 8 des petits voyages, et le recueil déja cité to. 5. p. 575. Les 12 autres vaisseaux porterent à l'est jusque par la longitude de Romeros (Cette Ile qui ne paroit plus sur nos cartes etoit placé sur les anciennes par 28 ou 29 dégrés de latitude sud et 5 dégrés environ plus à l'est que Rodrigue) la flotte se trouv~~ant~~oit alors par 31 dégrés de latitude. ~~Etant~~ Par les 29 dégrés elle trouva des vents variables au lieu de celui du Sud-est qu'elle esperoit y trouver. Car la pluspart du temps ce fut le vent d'Est qui souffla

et souvent il changeoit et passoit vers les rhumbs du Nord, tellement qu'ils furent poussés avec vitesse au Nord jusques par les onze dégrés de latitude méridionale. Même recueil page 630. La contradiction saute aux yeux; ce n'est pas la seule que nous ayons remarquée dans ces traductions; mais nous n'avons pas les originaux. Depuis que les Hollandois furent par les 11 et 12 dégrés, ils eurent de longs et ennuyeux calmes, et presque toujours des vents contraires: ils ne terrirent à Bantam que le 29 Avril. L'Auteur de la relation conseille en conséquence à ceux qui à l'avenir voudront aller directement du Cap de B. Esperance à Bantam de porter au Sud (il faut sans doute lire à l'est) jusqu'à ce qu'ils soient à 250 ou 300 lieues à l'est de Romeros, c'est la route que l'on tient actuellement dans l'arrière saison.

Les autres Navires Hollandois qui ont été vers le même temps aux Indes, ayant ~~pu~~ fait voile dans la belle saison par le canal de Mozambique et le Nord de la Ligne, leur navigation est absolument étrangere à notre objet.

Les Anglois commençoient aussi alors à fréquenter les Indes. Jacques Lancastre, Commandant 4 grands vaisseaux marchands, parti des côtes d'Angleterre en 1600 ~~eut~~ a connoissance le 26 Novembre 1601 V. S. des côtes méridionales de Madagascar, ils ~~veulent~~ veut gagner l'île Cirne (ou de france) et depuis le 26 Novembre jusqu'au 15 Décembre (toujours V. St.) ils ~~luttent~~ en vain contre les vents qui soufflent perpétuellement de l'Est, de l'Est-sud-est, et de l'Est-nord-est. Ils se ~~résolvent~~ résout donc d'aller mouiller à la baie d'Antongil, les vents d'Est continuant de souffler. Ils mouill~~ent~~ à l'île de ste Marie, en part~~ent~~ le 23 Décembre et mouill~~ent~~ le 25 dans la baie d'Antongil. Ils en part~~ent~~ le 6 Mars 1602, le 16 ils rencontr~~ent~~ l'île Roque-Pize qui gît par 10½° de latitude sud. Lancastre y envoie son canot, on cherche inutilement un lieu de mouillage. Le 30 Mars par 6° de latitude Sud il se trouv~~ent~~ sur un banc de roches profond de cinq brasses, ils en sort~~ent~~ et ~~font~~ cours à l'est. Le gabier de dessus la hune voit une île basse à quelques cinq ou six lieues au Sud-est; on juge que c'est l'île de Candu, et on est

étonné d'être si avancé vers l'est. Ils avancent quelques 13 à 14 lieues ils se trouvent sur un autre banc de roches; ils portent au Sud 12 lieues, autres roches; ils s'en trouvent tout environnés; après deux jours et demi de frayeurs mortelles, ils trouvent une sortie au Nord par 6° 43'. Ils poursuivent leur course par des vents variables jusqu'au 9 (19) de Mai qu'ils ont connoissance des îles de Nicobar. ~~Vo~~ Collection des Voyages de Purchas to. 1 livre 3. chap. 3. §. 2. On trouve dans le même volume livre 4 chap. 6 un routier de Jean Davis qui étoit sur cette même flottille. On pourroit conclure de ce qui y est dit § 2. p. 449 ligne 12 et suiv. que la basse ~~ven~~ sur laquelle la flotte fut en danger étoit celle de Chagas, et cela paroit très-probable.

Telles sont les lumieres que nos recherches nous ont procurées sur les premiers voyages aux Indes Orientales. On voit qu'on a tenté d'abord, et même sans distinctions de saisons, d'aller en droiture de la baie d'Antongil ou de l'île Maurice à Achem et à Bantam. De l'Ile Maurice on passoit au Sud et à l'Est des bancs de Nazareth; de la baie d'Antongil au nord de ces écueils. l'Amiral Wolphart est le seul que l'on connoisse, qui étant parti de l'île Maurice, ~~qui~~ après avoir tenté de passer à l'est des bancs, ait ~~a~~ été obligé de rebrousser chemin et de revenir à l'ouest, d'où il a tenu ensuite une route qui n'est pas absolument la même que celle que propose M. le Ch. Grénier, mais qui n'en est pas non plus bien différente; et cela n'a pas empêché l'Amiral Matelief, après le retour de Wolphart, de tenter encore le passage à l'est des bancs, et il y a réussi; il nous paroit donc qu'on ne peut pas dire avec une ferme assurance que la route proposée par M. le Ch. Grénier ait ~~a~~ été tenue par les premiers Navigateurs, et abandonnée à cause de ses dangers.

Il est encore moins permis de dire que Wolphart ait été extremement contrarié dans cette route: il l'a été sans doute, mais dans les premiers jours, mais quand voulant doubler les bancs à l'est il a apprehendé que le vent ne l'engageat trop avant sur ces

écueils, c'est-à-dire, quand sa route ne ressembloit en rien à celle du Ch. Gr. Parti le 20 Octobre de l'île Maurice il n'étoit le 5 ~~Décembre~~ Novembre qu'à 70 ou 80 lieues de cette île ; 36 jours après il conclut de quelques signes non infaillibles qu'il est sous le méridien des îles Maldives les plus méridionales, et après 48 jours de navigation, à compter du 5 ~~Décembre~~ Novembre il reconnoit l'île d'Engano, ce n'est pas être si contrarié, sur tout ~~sur une~~ route qu'~~il~~ on ne connoît pas et qu'il ~~est~~ le 1er à ~~ouvrir~~ reconnoître. On insiste sur 2 calmes qu'il éprouva le 20 et le 23 Novembre, mais 1° le 1r ne dura que 6 heures, le second probablement ~~ne fut~~ guères pas plus long. 2° la mousson de l'Ouest ne commence dans ce parage ~~qu'à~~ que vers la fin de Novembre ~~ou au commencement de Décembre~~; il n'est donc pas étonnant qu'ils surviennent alors quelques calmes. Enfin si les Maldives sont bien placées sur nos Cartes, et que le 11 Décembre Wolphart n'en fut qu'à 13 lieues au Sud, il avoit passé la ligne ; il n'étoit donc plus sur la route du Ch. Grenier. ~~Donc la route d'~~ ~~de Wolphart Harmanzen ne peut être raisonablement objectée contre le Ch. Grenier.~~ On dira, ce qui est vrai, que les Cartes de ce temps là avançoient les Maldives au Sud de la ligne, et que Wolphart par ~~3 ou 4 degrés~~ 2° 40' de latitude Sud croyoit n'être qu'à treize lieues des Maldives ; mais il ~~restera~~ suivra de là que les signes desquels Wolphart concluoit ~~sa distance aux~~ qu'il n'étoit qu'à 13 lieues des Maldives étoient au moins très équivoques. Quant à l'île rencontrée le 19 Novembre, il ne nous paroît pas que ce puisse être la basse de Chagas ; c'est tout ce que nous pouvons déterminer à ce sujet.

Il paroît que M. l'A. R. voudroit accuser M. le Ch. Grenier d'avoir omis dans son extrait du voyage de Wolphart un article bien essentiel de la relation, duquel on conclut clairement que Wolphart a passé à l'ouest des bancs. Mais cela est dit bien expressément dans les extraits de M. Grenier page 49 ligne 6 ; ce qui est omis n'auroit ~~fait~~ produit guères d'autre effet que de grossir le Mémoire.

Quant aux falsifications de passages dont M. Daprès accuse M. l'A. R. nous ne pouvons souscrire à l'accusation. M. Daprès n'a eu

connoissance du voyage ~~de~~ de Wolphart Harmanzen que par l'extrait informe qu'on en trouve dans le Recueil des Voyages de l'Abbé Prévost; quelques circonstances omises dans ce Recueil ont pu paroître à M. d'Aprés imaginées par M. l'Abbé Rochon. ~~M. l~~ Cet Académicien dit dans sa lettre que Wolphart dans les ~~le~~ derniers jours ~~de Novembre~~ d'Octobre a porté souvent au Nord-nord-est et il fait souffler pendant tout ce temps un vent de Nord-nord-est; il faut nécessairement reconnoître ici une erreur qui a échapé à la plume. Le vent de Nord-est souffla le 26 Octobre, ~~le celui~~ ceux de Sud-sud-ouest et ouest avoient soufflé la veille: quant aux autres jours il n'est fait mention que de vents d'Est, d'Est-sud-est et de Sud-est.

On accuse de plus M. l'A. R. d'avoir supprimé les vents d'Ouest que Wolphart éprouva depuis le 9 Novembre jusqu'à la vue de l'Ile d'Engano. M. l'A. R. répond qu'il n'a point cité le voyage de Wolphart pour appuyer ou pour contredire les vents d'Ouest, mais uniquement pour prouver que la route de M. Grenier n'est pas nouvelle; qu'en conséquence il n'a du citer, dans une lettre sur tout, que les parties de la relation d'où l'on pouvoit ~~conclurre~~ quels étoient les parages que Wolphart traversoit: qu'au reste la relation ~~d'un seul~~ de Wolphart ne lui paroit pas concluante en faveur de l'existence de ces vents d'Ouest, 1° par ce qu'un seul exemple ne fait pas regle, et que c'est pour cette raison qu'il n'a pas voulu citer lui même contre la réalité de cette mousson l'autorité d'Aleixo da Mota qui trouva dans ces mêmes parages à la fin de Novembre des vents d'est et d'Est-sud-est depuis 6 degrés de latitude sud, jusqu'à la ligne 2° le voyage de Wolphart n'est pas assez détaillé; on voit bien qu'il a eu plusieurs fois du vent de la partie de l'Ouest; mais il s'en faut de beaucoup que la ~~qui~~ direction du vent soit marquée tous les jours. A ceci l'on pourroit répondre que depuis le 9 de Novembre toutes les fois qu'il est question de vent, c'est toujours de la partie de l'ouest, et qu'il ne paroît pas possible que Wolphart eut fait tant de chemin dans une mer inconnue, s'il eut été contrarié les autres jours. Cette mousson de l'Ouest depuis le commencement de Décembre jusqu'en Avril nous paroît constatée par l'Autorité de Halley, par celle de Musschenbroek, par

plusieurs journaux et relations de Voyages. Nous ne pouvons nier cependant qu'on ne puisse objecter quelques temoignages contraires. M. l'A.R. en cite un qui mérite une attention particuliere, c'est celui de M. de la Bioliere, commandant le Navire l'Etoile du matin, expédié de l'île de france le 20 8bre 1771 pour la recherche des îles et écueils qui peuvent se rencontrer sur la nouvelle route. Cet Officier tenta vainement d'entretenir le parallele des 5 dégrés sud depuis le 16 Janvier 1772 jusqu'au trois février; il ne trouva que des calmes, des orages, des vents peu stables, et des courants qui l'emportoient tantot au Nord, tantot au Sud, selon que les vents avoient pris de l'une ou de l'autre partie. Parvenu au 73 dégré de longitude Orientale, M. de la Bioliere prit le parti de faire porter au Sud et d'abandonner l'objet de son expédition.

M. Daprès prétend que le Voyage de Lancastre n'est pas plus favorable à M. l'A.R. que celui de Wolphart, et il nous paroît avoir raison. Non seulement il paroit que Lancastre a été favorisé par les vents au Sud de la ligne; mais de plus nous ne voyons pas qu'il ait éprouvé des calmes ni des orages.

M. l'A.R. avoit trouvé une contradiction assez frappante dans le Mémoire de M. Grenier qui dit d'un côté que durant l'arriere saison les vents variables regnent dans les parages des vents alisés, et de l'autre que les bancs de Nazareth seroient à craindre, s'ils n'étoient pas situés dans la région des vents alisés. M. Daprès ne voit pas ici de contradiction; elle nous paroît frappante. Nous croyons cependant qu'elle n'est que dans les termes, et sur tout dans l'expression les vents variables regnent. En effet dans cette arriere saison on éprouve souvent des calmes, suivis d'orages et de vents variables qui raffraîchissent le temps, et bientôt le vent retourne au Sud-est, d'où il souffle plusieurs jours. En général nous croyons que dans cette saison les vents de l'Est au Sud sont ceux qui soufflent le plus longtemps et le plus constamment, sur tout au large: si c'étoient des vents de la partie du Nord, on n'auroit jamais imaginé d'aller chercher la latitude de 35 à 40 dégrés pour trouver dans cette saison des vents de la partie du Nord.

M. Daprès soutient que le parallele de cinq dégrés et son voisinage

est absolument net. M. l'A. R. cite l'existence de deux écueils connus de M. Daprès, les îles Adu, et un banc rencontré par le Speaker vaisseau Anglois. Il faudroit sans doute bien étudier ces deux positions avant que de s'engager indiscretement dans la nouvelle route. Les îles Adu sont peut-être plus sud que M. l'Abbé R. ne le dit d'après M. Moreau, voyez le Mémoire de M. Grenier page 29 ; et un banc n'est pas toujours un écueil.

M. l'A. R. dit ensuite que pour convaincre ~~les Navigateurs~~ ceux qui doutent de la réalité de la mousson de l'Ouest entre le Canal de Mozambique et les îles Adu, M. Daprès auroit du donner un précis des vents que chaque Navigateur ~~ou~~ qu'il cite a éprouvés, sans omettre leur force et leurs variétés : nous pensons de même ; mais nous croyons que M. l'Abbé Rochon s'avance trop lorsqu'il ajoute que presque tous les Navigateurs cités par M. D'après ont traversé le parallele en question beaucoup à l'est des îles Adu. D'ailleurs M. Daprès avoit raison de ne point faire de distinction ~~dans sa lettre~~, puisque M. l'A. R. n'en avoit fait aucune dans sa lettre à M. l'Abbé Terray.

L'article 17 n'est ~~q~~ relatif qu'à une contradiction que M. Daprès croyoit avoir trouvé dans la lettre de M. l'A. R. sur un objet qui lui étoit absolument personnel. Tout ce qu'il dit à ce sujet étant étranger à la route proposée par M. le Ch. Grenier, nous ne nous y arrêtons pas.

M. l'Abbé Rochon grossit les objets selon M. Daprès ; il suppose qu'en ~~st~~ suivant la route proposée par M. le Ch. Grenier, on suivra le parallele de 5 dégrés l'espace de 8 à 900 lieues, quoique dans la réalité il n'y en ait que 5 à 600 à parcourir. Mais M. le Ch. Grenier avoit dit bien expressément qu'après avoir ~~suiv~~ tenu le Nord depuis l'île de france jusqu'au 5e degré, il falloit suivre ce parallele jusques par 87 dégrés de longitude, si l'on n'alloit qu'à Pontichéri, ou même jusqu'à Sumatra, si l'on vouloit aller plus loin. Or depuis le méridien de l'île de france jusqu'à celui du détroit de la sonde il y a au moins 45 dégrés ou 900 lieues de distance.

La partie de l'article suivant qui concerne le voyage de M. Moreau en 1758 de l'île de france à Pontichery par les îles Adu demanderoit une Discussion plus longue que les articles même. Il nous paroît certain que ~~M.~~ dans la supposition de l'existence de la mousson de l'Ouest au delà des îles Adu M. Moreau près des îles Adu étoit presque aussi avancé vers Pontichéri que M. Daché

lorsque ce Général coupa le 5e parallele cent lieues environ à l'est des îles Du, après une navigation plus longue de 25 à 26 jours que celle de M. Moreau. Nous ne voyons pas pourquoi la traversée totale de M. Moreau a été d'ailleurs plus longue que celle de M. Daché. Si c'étoit à raison de calmes ou de vents contraires, cette circonstance n'auroit pas été omise par M. l'A. R.

le dernier article n'a pour objet que des personnalités non fondées qui ont échappé à M. Daprès contre M. l'A. R. Celui ci les écarte avec décence et modération.

Nous concluons 1° que les premiers Navigateurs Hollandois et Anglois ont tenu une route différente de celle qu'a proposé M. le Chevalier Grenier, excepté l'Amiral Wolphart Harmanzen qui a été comme forcé par les circonstances de tenir une route qu'il n'avoit pas intention de suivre, et qui a beaucoup de rapport à celle du Ch. Grenier.

2° que cette route n'a pas été abandonnée à cause de ses dangers, mais parce qu'on ne s'est jamais proposé de la parcourir.

3° que les témoignages uniformes de ceux qui ont étudié la direction des vents concourent à constater que depuis le 15 ou 20 Novembre jusqu'en Avril entre 20 dégrés et 15, 12 ou 10 dégrés de latitude sud des vents soufflent le plus souvent d'entre l'est et le sud, et entre 4 et 2 dégrés de la partie de l'Ouest.

4° qu'on pourra cependant dans ces parages rencontrer des calmes, de grandes pluies, des orages, des coups de vent même, mais d'autant moins durables peut-être qu'on sera plus voisin de la ligne. On peut en rencontrer de plus longs et de plus violents par l'ancienne route.

5° qu'il existe des dangers au voisinage de la route proposée, mais que ces dangers ne paroissent ni assez voisins les uns des autres, ni en assez grand nombre pour qu'il n'y ait pas lieu d'espérer qu'on les parera facilement, lorsqu'on aura suffisamment vérifié leur position.

6° que quoique nous ne convenions pas de la vérité de toutes les assertions de M. l'A. R. dans sa lettre à M. l'Abbé Bersay, cependant il n'y

en a aucune qui ne puisse être avancée et discutée avec quelque dégré de probabilité; que la discussion que cette lettre occasionne est d'autant plus utile que selon le principe reçu il faut beaucoup mieux en fait de navigation craindre un péril imaginaire qu'ignorer un péril réel.

7° que la proposition de M. le Ch. Grenier ~~nou~~ pouvant procurer à la Navigation un avantage bien précieux, on ne peut trop discuter toutes ses parties.

8° Enfin que l'on ne peut refuser à M. l'Abbé Rochon la permission de publier sa réponse, tant pour sa propre justification contre plusieurs accusations hazardées de la part de M. Daprès, qu'afin ~~de mettre cet illustre Navigateur à portée~~ [dans l'obscurité] ~~d'éclaircir plusieurs articles de sa premiere lettre~~ qu'une discussion plus ample et plus débatue puisse jetter un nouveau jour sur une matiere aussi intéressante. C'est ce qu'on a droit d'attendre de M. Daprès plus que de tout autre Navigateur, si, comme nous l'espérons, mettant toute personalité à l'écart, et revenant à son caractere naturel qui est celui de la candeur et de l'honnêteté, il entreprend de traiter cette matiere avec ~~la~~ [cette] supériorité de ~~lum~~ connoissances et de lumieres dont il a donné jusqu'à présent ~~tant~~ des preuves si multipliées.

alphabet anglais.
valeur de chaque lettre.

(ms. du P. Pingré)

18.9

Lettres | Valeur.

a — āī — 1º ala pénultième des mots qui finissent par e féminin ou seul ou suivi de s. 2º en debāte, sedāte, relāte, creāte, procreāte, récreāte. 3º Jāne.

ă — 1º aux monosyllabes entre 2 consonnes et ās. 2º dans les Polysyllabes en āble, ācle, āge. 3º dans les ~~Poly~~ verbes ou noms polysyll. en āte, excepté ceux de l'article préc. 4º humāne, femāle, pallāce, prefāce, surfāce.

un peu ā — 1º dans les terminaisons al. alk. ll, lt. et leurs [illegible] comme ālso, ālmost & de all. excepté a Mall. jeu de mail. 2º altar, balsom, false, halter, qualm, quart [illegible], thraldom. War, Warden, Warm, Warren, Was, Wash, Watch, Watte What, Water, Wrath. 3º les polysylla[bes en] al. generāl & 4º appear, apply, aprove, arrest, arise, aspire, assume, attain, attend & quantité d'autres commençans [illegible]

presque e féminin — Terminaisons en ar, et ard des polysyll. [illegible] regard (regard) et award, et reward (para).

e — é masc. è fem. è ouvert ~~comme en françois. de plus.~~

ī — 1º a la pén. des mots qui finissent par e fem. 2º au commencement des mots composés d'em et en, 3º dans be, he, she, me, we, 4º dans yes, besom, evil, de premier de eve, even, evening, here. 5º dans les adjectifs en eous. Déo ~~linen~~ linnen, hence, then, thence when, whence. 6 l'et conjonction. 7º l'e final dans Epitome, jubile, Manane, Penelope, Abilene, &c.

e fem. — 1º a la fin des mots. 2º avant l'r dans ~~ac~~ acre, sepulchre, shire, fire. 3º dans les Polys. en d, l, r, s, t. 4º dans les noms en less, ness. 5º les monos. her, red, jet.

e ouvert — 1º aux infinitifs deter, aver, defer, refer, preser. 2º avant m, et n (comme nous en Stem, Jerusalem &c) ten, pence.

e presque muet — 1º (excepté amen) dans les mots finissans en en. 2º dans les participes en ed.

i — aï — 1º ala penult. des mots qui fin. par e fem. Excepté plus bas. 2º le dernier en sacrifice, et contrite. 3º i (je ou moi) 4º i suivi de e final. lie (laï). 4º devant ld, nd, ght àla fin d'un mot. excepté sennight. 5º en miser, idle, twilight, bible, ~~title~~ title, private, climb, Christ. 6º Isle, Islander, Island, Islet, Viscount, Viscountess.

i — 1º partout ailleurs excepté plus bas. 2º les polysyll. en ice, ine, ite, où l'e est d'ailleurs muet. 3º ~~promise~~ premise, franchise. 4º la terminaison ive (qui se prononce iv) ~~item olive, endive, to live,~~ dans les mots venans des ivus, a, um en latin ou if en françois. item dans olive, endive, to live, servile, volatile. five pence (fip-penni) 5º le 1er de Christianity, Christendom.

e ouvert — avant r dans une même syllabe.

a presque — en Sirrah, Shirt, bird, et quelques autres semblables.

muet — 1º Carriage, Marriage, Parliament, Venison, Ordinary, le 1er en Medicine. 2º Evil, devil. 3º la plus par des noms en ion.

o — ō — 1º suivi de consonne et e final. 2º comb, both, most, ghost, post, rost, tost.

ŏ — 1º come, some, ~~gone~~, ~~one~~, done, ~~purpose~~ love, glove, Dove, above, Europe (sans prononcer l'e) 2º presque partout. 3º les Monosyllabes en oll, old, olt. 4º port, sport, fort. 5º orn au Participe des verbes en ear. 6º Coxcomb, et composés de most. 7º reform (banc). holy (saint) voiez a (l'o mange)

oû — 1º Rome, lose, move, prove (e muto) 2º do, to, behove, Wolf, tomb, Womb.

a — 1º gone, one, (ouann) purpose (parse). 2º au commencement en Obdurate, Object (le subst.) Obstacle, Obstinate, obvious, to occupi, odd, off, offer, office, oft ou often, olive, omelet, ominous, on, to operate, optative, opticks. option, or, orade, Orange, oratory, orb, Orchard, order, ordure, Organ, orifice, ornament, Orphan, orpiment, Orthodox, Oscitancy, Osprey, Ossary, Ostrich, Otter, Ox et leurs derivez. 3º au milieu des Monosyll. finissans par consonne God (gad) et ceux qui finissent en orn sont un peu longs. (Excepté plus haut) 4º loll, droll. 5º dans la pluspart des polysyll. où elle est suivie d'une consonne en même syllabe. 6º body, Comedy, Comet, Volume, impostume, Prophet, honour, honest, Modest, Apothecar, foreign, sophister, Column, logicks, Apostasy, progeny, born (né), form (forme) holy-day jour de fête.

e — Yolk (jaune d'œuf.) Maggot (Maiguet un ver) Anchor (ancre ainker)

i — Women (femmes Ouimmenn.)

se mange — 1º dans la pluspart des mots en on non précédé de i. excepté son, con, cannon, sermon, abandon, Wonder. ou l'o se fait entendre. 2º presque muet en fashion, fashion, luncheon.

u. ûouiou 1°. avant une consonne et e final. 2°. minute (adjectif) cornute, acute, overture, ~~f~~ nature.

ŭ 1°. plusieurs noms en ume, et ute. Comme volume, impôstume, minute, tribute, stâtute, institute, destitute, prôstitute.

presque e fem. Certains mots en ure Nature (Nâiter.) Picture, frêcture.

o Dans une même syllabe suivi d'une consonne. comme hut, humble, under.

ou. 1°. Chuse. 2°. pun, pull, bull.

eo 1°. us (pronom) et us a la fin d'un nom propre. 2°. devant lt comme faculty.

e buri.

i busy.

---

y. i 1°. les adverbes en ly. 2°. les noms polysyll. en y. excepte awry (arrai), ally (aï). 3°. les verbes dont l'infinitif en ary, arry, urry. et to rally, to fancy &c. 4°. y venant de ias. Charity. 5°. Guiny, Country, amity, army, query, inquiry, very. &c.

aï 1°. les monosyllabes. 2°. les verbes dont l'infinitif en y.

y Suivi d'une voïelle dans une même syllabe se prononce comme en françois.

Diphthongues.

æ i ou e. Æneas (Inias) Æsculapius (Esculêpios)

ai ai toujours excepté

i Captain, Chaplain, forain, fountain, mountain, villain, Bargain, certain.

e Raisins (Resinns.)

au, aw. â Partout, Excepté, Awry (Arraï)

ai 1°. dans la terminaison aunt. 2°. laugh (laiff)

ô Paul (Pôlo) quand il s'agit de la Cathedrale de Londres.

ay ai partout, excepté

é en May, nay, way, to stay, day, Sunday, Monday &c.

aï Dans le mot ay signifiant ouy.

---

ea ī généralement.

e ouv. et e fem. beard, bread breakfast, breath (breth. Mais to breath (brith)) dead, deald, dearth, death, & earl, early, to earn, earnest, earth, feather, head, health, heard, hearken, hearth, heaven, heavy, leap, learn, leather, leaven, leaver, meadow, pageant, peasant, potsheard, read, (le présent et le participe) ready, realm, to rehearse, search, spread, stead, stealth, threaten, treachery, tread, wealth, weather.

presque ié Besmear, blear-eyed, Clear, dear, gear, hear, near, shears, spear;

ai Moveable, changeable et semblables, Bear (ours) Pear (poire)

eau û Dans Beauty et ses dérivez.

ee ī Partout.

i Coffee, Committee (Caphi, Committi.)

e Three pence (Threppens.

ei comme en françois. Ex. Vein, une veine. Excepté

ī to conceive, deceive, perceive, receive, seize, inveigle.

i forfeit, foreign, leisure, surfeit, heifer, either, neither.

aï Dans height.

eo	ī	en People, dungeon, gudgeon.
	e	Leopard, Jeopardy, feoff, infeoff.
eu	ū	Excepte lieutenant (liftenaint)
ew	ïu	Excepté
	ô, â, û	Dans Shrewd (chrôd) Shew (chô) chew. tchâ et tchû)
ey	i	~~en Ex~~ Abbey, alley, barley, causey, valley, comfrey, galley, hackney, Journey, kidney, chimney, courtsey, lamprey, linsey-woolsey, malmsey, medley, motley, parley, money, honey, monkey.
	ai	they, to convey, survey, purvey, obey &c.
	aï	Exemple. an Eye.
ie	ī	1º. dans les terminaisons ief, iege, ield, et [illegible]e. 2º. grievous, mischievous, piece, Priest &c ~~3~~ Excepté sieve (sive) Mischief (Mistchif) Handkerchief (Henkerchef). 3º. au plurier des polysyll. en y. excepté Allies plurier d'Ally.
	aï	1º. au plurier des monosyllabes en y. 2º. aux personnes des verbes.
	e	en fierce, pierce, friend et semblables
oa.	ō	Excepté
	ā	groat, broad, abroad, loath (adjectif qui s'écrit maintenant loth.)
oe	i	comme Oeconomy, Oecumenical.
	o	foe, toe.
	ou	shoe, doe.
oi	aï	toujours.
oo	oŭ	Good, hood, look, foot, forsooth.
	oū	too, tooth, fool, cool, tool, broom, room, soon.
	o	Blood, flood qui s'écrivent aussi par ou.
ou	aou	Excepté
	o	1º. adjourn, bloud, floud, Country, couple, courage, courteous, doublet, double, flourish, gournet, journey, journal, nourish, scourge, trouble, young. 2º. Les substantifs en our. 3º. les adjectifs en ous. 4º. il est un peu longer coulter, moulter, poultice, poultry, four, course, concourse, discourse, soul, souldier, shoulder, mould, dough, though, although. 5º. Borough (boro) thorough (thoro) enoug (enoff) tough (toff) roug (roff).
	ā	devant ght. et gh. est muet. Excepté drought (Draout) et droughthy (Draoudy). Item cough (câff) et trough (traff)
	ou	en would, could, should, you, your, source, youth. et dans les noms propres Portsmouth et autres en mouth.
ow	aou.	Excepté
	ō	en ces monosyll. blow, grow, low, flow, know, mow, owe, slow, show, sow, throw, own, disown.
	ŏ	arrow, marrow, morrow, sorrow, barrow, fellow, fallow, meadow, hollow, bellows, swallow, window, tallow, shallow.
		Bow révérence et to bow faire la rev. (baou) Bow, un arc (bô) sow truïe, (saou) to sow coudre ou semer (sô).
oy	Comme oi.	

qua	qoua	to quake (couaike)
que	qoue	question (couestion) excepté que à la fin oblique (oblaïke) pique (pik) antique (aintik) ajoutez reliques et Exchequer.
qui	qoui	quit (couit).
gua gue gui,		gu se prononce comme en françois et ainsi des mots finissants en gue comme Collegue. en Catalogue (Catalog) décalogue, dialogue, Harangue, Prologue, Tongue, synagogue, la diphthongue est muette.
ue	ou ū	à la fin des mots précédé d'autres consonnes. ague, argue, continue, issue, rescue, residue, retinue, revenue, tissue, value, virtue. to accrue, blue, due, hue, indue [illegible], pursue, issue.
ui	u	bruise, bruit, fruit, juice, recruit, suite et dérivés et composés. Verjuice.
	aï	en guile, beguile, guise, disguise.
	i	Ex build, conduit, circuit.
quo		comme en françois.
uy	aï	to buy, acheter (baï) Guy, (Guaï).
b	b	
	muet	en comb, coxcomb, limb, climb, tomb, womb, thumb, dumb... ambrace, doubt, redoubt, debt, subtil, et leurs dérivez.
c	k ou s	comme en françois. mais ce, ci devant une voyelle se prononcent che, chi excepté society.
D. f.	D. f	Excepté que d est muet à la premiere syll. de Wednesday. et f dans of devant une consonne.
Ga. o. u.	Ga. o. u.	
Ge, gi	dge, dgi.	Excepté to beget, to forget, gewgaws, anger, dagger, hanger, hugger, mugger, hunger, tiger, finger, bigger, stronger.... gibberidge, ou gibberish, giddy, gig, giggle, gild, gills, gird, girl, gizard, druggist, give, et leurs dérivatifs où g. se prononce gu.
	muet	Dans les terminaisons eign, ouign. et presque muet dans les participes et substantifs en ing et leurs dérivez, Ex. loving, lovingness.
H.	h	toujours aspirée, excepté hour.
Ch.	tch.	le t est quelquefois écrit. Excepté dans les dérivés du grec Character, Archangel &c. cependant arch se prononce ordinairement arch-bishop. Arch-priest, &c. Anchor (ainker.) ache, un mal (aike.
Gh.	muet	ordinairement
	ff	Laugh (laiff) cough (caff) rough, tough, enough (roff, toff, enoff.) draught (draft)
	h. seule muette dans Ghost, ghostly.	
	th.	sigh (sith)
Ph. Rh.	comme en françois.	
Sh.	ch.	
Th	dh.	the, this, that, these, those, they, thy, thine, thou, thee, them, then, than, thence, there, though, although. thus, booth, sooth, smooth, farthing, loath, seeth, sithe, bathe, breath, wreath. et touts ceux qui finissent en ther. murther, et burthen, s'écrivent maintenant par d.
	t.	en Thames, Thyme.
	th.	1°. dans tous les autres mots commençans par th. 2°. en bath, blith, birth, breath substantif, broth, cloth, loth, moth, both, Cathe[illegible], death, oath, faith, growth, length, mouth, tooth, teeth, strength, truth, wrath, forsooth, youth. & quelques autres et dérivés. 3°. à la 3. sing. du Prés. de l'Indic. mais ici th. se change souvent en es ou s et se prononce s.

Wh hou
Who hoû. Cependant Whore p. hôre.

J. dg.
K k excepté qu'il est muet devant n.
L l excepté qu'elle est muette 1° dans les monosyll. devant f, k, m. ~~et dans~~ excepte Wolf, gulf. 2° en Almond, salmon, salve, falconer, malkin. 3° could, should, would, si l'on veut.
M m. toujours prononcée de même
N n de même excepté Column, Autumne, et le verbe Damn, ou on peut l'omettre.
gn. dans la terminaison nion.
P. p muet en Psalm, tempt, receipt.
Q. q. voiez ua, ue, ui &c.
R r. dans here, fire, shirt, hundred, e se prononce avant r. et dans quelques noms en ron o se prononce de même mais sans presque se faire entendre comme apron, citron, saffron, iron.

S Comme en françois.
ch. en sure, (Chûre) pension, (pénnchon) et selon quelques uns sugar (Choguer)
g. ou j. 1° Dans les terminaisons en ision. incision (inncigion) &c. 2° Usual (ûjual) transient (trangient) leisure, (léjeurr), osier (ôger) crosier (crôger) hosier (hôger).
muette en Island, Isle, Islander, Islet, Viscountess &c i se prononce aï.
T. t Mais ti non précédé d'une s et suivi d'une voïelle se prononce ch. excepté quand a la terminaison ty on ajoute quelque chose comme pity, pitied &c.
V v.
W ou et two se prononce tou excepté two pence (Toppens)
muet devant r. et dans Answer et ses dérivez.
X x
Z z. excepte Brazier, Glazier, Grazier, Ozier et semblables (Brajéer, Glajéer) &c.
